



الاوراسي سلسلة
Chaine El Aurassi



Rapport de Gestion du Conseil d'Administration Exercice 2024



Groupe Hôtellerie, Tourisme et Thermalisme
EGH Chaîne El-Aurassi
www.elaurassi.dz

SOMMAIRE

1/- PRESENTATION DE L'ENTREPRISE CHAINE EL-AURASSI

1-1 / Historique de l'unité EL-Aurassi

1-2 / Organigramme unité EL-Aurassi & unités du Sud

1-3 / Réglementation

1-4 / Caractéristiques essentielles de l'activité

2/- BILAN D'APPLICATION DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA CHAINE EGH EL-AURASSI DU 21 MAI 2024

3/- BILAN D'APPLICATION DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, REUNIE EN SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA CHAINE EGH EL-AURASSI DU 04 NOVEMBRE 2024.

4/- BILAN D'APPLICATION DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, REUNIE EN SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA CHAINE EGH EL-AURASSI DU 14 NOVEMBRE 2024.

4-1 Les procédures de gestion

4-2 L'audit interne

4-3 L'assainissement des comptes de dettes et de créances des unités du Sud

4-4 Le programme de réhabilitation de l'entité EL-Aurassi

4-5 Les immobilisations en cours des unités hôtelières de la Chaîne EL-Aurassi

4-6 Le programme de modernisation des unités du Sud

4-7 Evaluation du processus d'application du Système Comptable Financier

4-8 Remarques, Observations et recommandations du Commissaire aux comptes

1- Modification du Registre de commerce

2- Organisation de l'Entreprise

3- Suivi des recommandations formulées l'exercice précédent

4- Observations sur le plan du Contrôle interne

5- Activité de la cellule Audit Interne

6- Gestion des inventaires des immobilisations

7- La réforme des immobilisations corporelles

8- La gestion des stocks

9- Ecart sur inventaire physique des stocks

10- Gestion des créances

11- Compte 467 « Autres débiteurs »

12- Gestion des Gratuités et offerts

13- Gestion de la trésorerie

14- Engagement hors bilan

4-9 Etat d'application des notes, circulaires et orientations du Groupe HTT durant l'exercice 2024

4-10 Situation des offerts et gratuités au titre de l'exercice 2024

5/- CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LISTE DES CADRES DIRIGEANTS

- 5-1 Composition du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2024
- 5-2 Les activités du Conseil d'Administration
- 5-3 Liste des cadres dirigeants de la SPA EGH CHAINE EL-AURASSI

6/- FAITS SAILLANTS ET ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DE L'ENTREPRISE

- 6-1 Faits saillants de l'exercice 2024
- 6-2 Examen des comptes du bilan arrêtés au 31/12/2024
 - 6-2-1 L'Actif
 - 6-2-1-1 Les actifs non courants
 - 6-2-1-2 Les stocks
 - 6-2-1-3 Les créances, emplois assimilés & disponibilités
 - 6-2-2 Le Passif
 - 6-2-2-1 / Capitaux Propres
 - 6-2-2-1-1 / Les passifs non courants
 - 6-2-2-1-2 / Les passifs courants
- 6-3 Présentation de la structure normalisée du bilan au 31/12/2024
- 6-4 Les ratios de structure financière comparés 2022 à 2024
 - 6-4-1 Ratio de financement permanent comparé 2022 à 2024
 - 6-4-2 Ratio d'indépendance financière comparé 2022 à 2024
 - 6-4-3 Ratio de liquidité de l'actif comparé 2022 à 2024
 - 6-4-4 Ratio de solvabilité générale comparé 2022 à 2024
 - 6-4-5 Le fonds de roulement

7/- Evolution de la situation économique et sociale en 2024

- 7-1 Les produits
 - 7-1-1 Hébergement
 - 7-1-2 Restauration
 - 7-1-3 Divers
- 7-2 Les charges
 - 7-2-1 Les charges d'exploitation
 - 7-2-2 Ratios de gestion
- 7-3 Résultats
- 7-4 Activité boursière
- 7-5 Etat des frais de mission à l'étranger au titre de l'exercice 2024.
- 7-6 Effectifs par catégorie socio-professionnelle
- 7-7 Les perspectives pour 2025

8/- Projet de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire

1) PRESENTATION DE L'ENTREPRISE « CHAINE EL-AURASSI »

L'Entreprise de Gestion Hôtelière « Chaîne El-Aurassi » est composée de quatre (04) unités hôtelières, dont trois (03) unités situées dans le sud-Est et le Sud-Ouest, unités rattachées depuis le 1er Janvier 2010 à l'EGH CHAINE EL-AURASSI, en exécution d'une résolution du Conseil des Participations de l'État prise en sa séance du 04 Octobre 2009.

Cette résolution a été entérinée sur le plan réglementaire et statutaire, par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la SPA EGH CHAINE EL-AURASSI, tenue en sa séance du 14 Décembre 2009.

Il s'agit des unités hôtelières, le Rym de Béni-Abbès, El Mehri d'Ouargla, El-Boustène de Ménéa, auxquels s'ajoute l'hôtel El-Aurassi, qui constitue la principale entité, érigée également en unité hôtelière, faisant office de Direction Générale.

1.1. Historique de l'unité principale EL-Aurassi

Cet établissement classé cinq (05) étoiles, a été inauguré et ouvert à la clientèle le 2 Mai 1975, ayant fait partie du patrimoine des Entreprises Nationales SONATOUR, puis ALTOUR et enfin l'ONCC (Office National des Congrès et Conférences).

En 1983, à la faveur d'une restructuration organique, l'hôtel est érigé en Entreprise Socialiste.

Le 12 février 1991, l'hôtel change de statut juridique et passe en la forme d'une Entreprise Publique Economique, société par actions au capital social de 40 Millions de dinars.

Ce capital était matérialisé par 400 actions d'une valeur nominale de 100.000 DA chacune, et détenue initialement par :

Le Fonds de Participation Services :	40%
Le Fonds de Participation Industries Diverses :	30%
Le Fonds de Participation Construction :	30%

En application de l'ordonnance N° 95-25 relative à la gestion des capitaux marchands de l'Etat, les actions de l'hôtel ont été intégralement transférées au profit du Holding Public Services.

En 1995, dans un souci de renforcement de la capacité financière de l'hôtel, une augmentation du capital par incorporation de l'écart de réévaluation a été décidée par l'actionnaire unique, l'ex : Holding Public Services.

Cette recapitalisation interne a permis au capital social de passer de 40 Millions de dinars à 1,5 Milliards de dinars, par émission de 14.600 actions gratuites d'une valeur nominale de 100.000 DA au profit de l'ex : actionnaire unique, la Société de Gestion des Participations de l'Etat, Tourisme et Hôtellerie.

Une transformation juridique de cette société de gestion est intervenue en 2015, en la forme d'un Groupe hôtelier dénommé, « Groupe Hôtellerie Tourisme & Thermalisme », composé de quinze (15) filiales réparties à travers les régions du pays.

1.2. Organigramme unité EL-Aurassi & unité du Sud

1.2.1. Unité EL-Aurassi

L'entité principale El Aurassi, faisant office de Direction Générale de la chaîne est organisée en Société par actions au capital de : 1.500.000.000 DA détenu à 80% par l'Etat et 20% par les petits porteurs et institutionnels.

Siège social : 2 Bd Frantz-Fanon – Les Tagarins – Alger.

Direction Générale

- Secrétariat Direction Générale
- Audit Interne
- Cellule Informatique
- Bureau des Marchés
- Service hygiène et sécurité
- Contentieux

Direction de l'Hébergement

- Conciergerie
- Business -Center
- Standard
- Réception
- Caisse – réception
- Etages
- Lingerie
- Fitness
- Bureau aéroport

Direction de la Restauration

- Restaurant "Les TAGARINS"
- Restaurant "DRIBA SHOP"
- Restaurant Algérien "DAQDAQ"
- Restaurant Italien "FIBONACCI"
- Barbecue
- Room Services
- Cuisine des Banquets
- Cuisine "Les TAGARINS"
- Cuisine "DAQDAQ"
- Cuisine "FIBONACCI"
- Cuisine "DRIBA Shop"
- Brigade Petit Déjeuner
- SEVENTY FIVE " Piano Bar".
- Bar "FIBONACCI"
- FOGGARA TEA

Direction Commerciale

- Structure chargée de la Mise en place

Direction du Personnel et des Moyens

- Sous-Direction du Personnel et des moyens
- SCE Gestion du personnel
- SCE Œuvres Sociales
- Formation Professionnelle & Apprentissage
- Parc Auto
- Salle des Archives

Direction des Finances et de la Comptabilité

- Sous-Direction Financière et Comptable
- SCE Comptabilité Générale
- SCE Trésorerie
- SCE Recouvrement & Facturation
- Cellule Contrôle
- Cellule Bourse.

Direction des Équipements et de la Maintenance

- Équipements
- Gestion Administrative des investissements
- Magasin / Équipements
- Maintenance
- Chaufferie
- Maçonnerie / peinture
- Électricité
- Plomberie
- Sonorisation
- Téléphone
- Tapisserie / Menuiserie
- Froid / électroménager
- Ascenseurs

Direction des Approvisionnements

- Economat
- Papeterie
- Structure Approvisionnements
- Magasin Technique
- Magasins Stocks Communs
- Magasins Stocks Economat

1.2.2. Unités du sud :

A l'inverse de l'unité principale, qui disposant d'une très grande capacité hôtelière, d'un standing de haut niveau ,nécessitant un personnel professionnel de qualité et des compétences dans le management, les unités du Sud , rattachées à l'EGH Chaîne EL-Aurassi , de part leur capacité, leur classification, leur niveau d'activité, sans oublier les difficultés de recrutement d'un personnel de qualité dans la région, ces entités ont été toutes dotées de structures légères avec l'assistance soutenue de la Direction Générale, sur l'ensemble des volets visant l'activité dans son entièreté.

Ces unités disposent pour chacune d'elle des capacités hôtelières ci-après :

- **Unité El-Boustène (MENEA) :**

Hébergement :

- Nombre de chambres ; 60 Chambres dont 07 Suites
- Capacité lits : 120 Lits

- **Restauration :**

- Nombre de restaurant ; Un (01)
- Capacité couverts 120 couverts

- **Unité Rym (BENI-ABBES) :**

Hébergement :

- Nombre de chambres : 122 Chambres dont 07 Bungalows
- Capacité Lits : 244 Lits

Restauration :

- Nombre de restaurant ; Un (01)
- Capacité couverts : 172 Couverts

- **Unité Mehri (OUARGLA)**

Hébergement :

- Nombre de chambres 31 Chambres dont 07 Suites
- Capacité Lits : 62 Lits

Restauration :

- Nombre de restaurant : Un (01)
- Capacité Couverts : 124 Couverts

1.3. Règlements :

Le secteur du tourisme est régi par le décret exécutif N° 2000-46 du 1er Mars 2000, complété, définissant les établissements hôteliers et fixant leur organisation, leur fonctionnement ainsi que les modalités de leur exploitation et le décret exécutif N° 2000-130, modifié, du 11 juin 2000 fixant les normes et les conditions de classement en catégories des établissements hôteliers.

Le secteur du tourisme est régi également par le décret exécutif N°19-158 du 30 Avril 2019 définissant les établissements hôteliers et fixant les conditions et les modalités de leur exploitation, de leur classement et l'agrément de leur gérant.

1.4. Caractéristiques essentielles de l'activité :

L'unité principale EL-Aurassi a opté depuis sa création pour un mode d'organisation fonctionnel, les activités ont été découpées en des fonctions spécialisées, marquées par une forte différenciation.

Les activités de l'entité s'établissent comme suit :

- Hébergement
- Restauration
- Conférences / Réunions
- Equipements d'animation
- Autres prestations

L'établissement est doté d'une capacité technique assez importante, représentant une gamme assez large de prestations.

Ses moyens d'exploitation installés, dûment actualisés et mis à niveau aux standards internationaux, par suite des travaux de rénovation et de réhabilitation engagés en Novembre 2009 et réceptionnés en Mars 2012, sont repris par activité comme suit :

Hébergement :

- Nombre de chambres : 453
- Capacité : 604 lits

Restauration :

- Nombre : 04 Restaurants
- Restaurant "LES TAGARINS"
- Restaurant "DRIBA SHOP"
- Restaurant Italien "FIBONACCI"
- Restaurant Algérien "DAQDAQ"
- Barbecue dénommé "BRASERO"
- Capacité couverts : environ 1 000 Couverts.

Capacité Conférences / Meetings :

L'offre de base de l'unité principale EL-Aurassi porte sur l'organisation de congrès et conférences, grâce à sa position de leader, de par sa capacité en salles de réunions au nombre de huit (8) salles.

Toutes les salles sont équipées de nouveaux équipements en matière de sonorisation avec possibilités de traduction simultanée en huit langues.

L'unité principale EL-Aurassi dispose également d'un secrétariat technique pour les besoins des conférences. L'unité dispose d'un matériel audiovisuel de qualité et de génération récente, répondant à la demande de la clientèle.

Équipements d'Animation :

- Piscine
- Cinq (05) courts de tennis
- Night Club
- Fitness

Autres Prestations :

- Business Center : Envois de fax, travaux de secrétariat, Internet, Wifi dans les chambres et sur les espaces publics etc....
- Agence bancaire et change : CPA
- Compagnies aériennes : Air Algérie, Alitalia.
- Navette directe aéroport d'Alger
- Parking de 750 places
- Location de boutiques (Niveau D).
- Location de bureaux (Niveau C).
- Location de bureaux (Niveau A).

2) BILAN D'APPLICATION DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA CHAINE EL-AURASSI DU 21 MAI 2024

En date du 21 Mai 2024, une Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires a été tenue au siège de la SPA EGH CHAINE EL-AURASSI, convoquée par le Conseil d'Administration, à l'effet de délibérer sur les points suivants, inscrits à l'ordre du jour.

1. Examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023.
2. Examen des états financiers arrêtés de l'exercice clos au 31 décembre 2023.
3. Affectation des résultats de l'exercice 2023.
4. Rémunération du Commissaire aux Comptes.
5. Mandat de Commissariat aux comptes.
6. Rémunération des Administrateurs.
7. Mandats d'Administrateurs.
8. Divers.

N° d'Ordre	Résolutions	Etat d'exécution au 31 Décembre 2024
1 ^{ère} Résolution	L'Assemblée Générale Ordinaire de la Spa EGH CHAINE EL-AURASSI : - Après présentation par le Président Directeur Général de son rapport de gestion ; - Après présentation par le Commissaire aux comptes de son rapport ; - Après avoir entendu les explications complémentaires exposées verbalement ; 1- Approuve les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2023 avec un : Total net du bilan Actif/Passif de : 9.705.505.655,71 DA. Et un Résultat net bénéficiaire de : 474.659.690,60 DA. 2- Donne quitus de leur mandat aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2023. 3- Mande le Conseil d'Administration, à l'effet de prendre en charge les remarques et les recommandations du Commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2024.	<u>Appliquée</u>
2 ^{ème} Résolution	L'Assemblée Générale Ordinaire de la Spa EGH CHAINE EL AURASSI, décide d'affecter le résultat bénéficiaire net de l'exercice 2023 d'un montant de 474.659.690, 60 DA au compte « report à nouveau ».	<u>Appliquée</u>
3 ^{ème} Résolution	L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Spa EGH CHAINE EL-AURASSI, arrête le taux, au titre de la deuxième tranche de la partie variable de l'exercice 2023, évaluée par l'Assemblée Générale du Cadre Dirigeant Principal et des cadres dirigeants de la société, à quatre-vingt-dix (90) % du net de la rémunération fixe mensuelle.	<u>Appliquée</u>
4 ^{ème} Résolution	L'Assemblée Générale Ordinaire de la Spa EGH CHAINE EL-AURASSI, mande le conseil d'administration à l'effet de garantir l'efficacité de la structure d'audit interne en veillant à la doter en ressources et compétences nécessaires et en s'assurant que le programme annuel d'audit, approuvé par le Conseil d'Administration avant le début de chaque exercice, englobe les principaux risques auxquels l'entreprise est confrontée.	<u>En cours d'application</u>
5 ^{ème} Résolution	L'Assemblée Générale Ordinaire de la Spa EGH CHAINE EL-AURASSI, mande le Conseil d'Administration de veiller scrupuleusement au respect du budget annuel approuvé. Toute modification du budget annuel ne peut être effectuée par la société qu'après obtention d'une autorisation écrite du Groupe HTT.	<u>Appliquée</u>
6 ^{ème} Résolution	L'Assemblée Générale Ordinaire de la Spa EGH CHAINE EL-AURASSI, mande le Conseil d'Administration à l'effet d'accorder une attention particulière aux créances de la société et de prendre toutes les mesures administratives et judiciaires qui s'imposent pour le recouvrement des créances. Des procédures doivent être mises en place pour s'assurer à ce que le paiement au comptant soit la règle générale au niveau de l'ensemble des unités de la société, et pour définir les rôles et responsabilités relative à l'autorisation des paiements à terme.	<u>En cours d'application</u>

7ème Résolution	L'Assemblée Générale Ordinaire de la Spa EGH CHAINE EL-AURASSI, mande le Conseil d'Administration de porter la plus grande attention aux notes et aux instructions émises par le Groupe Hôtellerie, Tourisme et Thermalisme. Ces notes et instructions doivent être communiquées à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration et faire l'objet d'un suivi rigoureux pour garantir leur stricte application.	<u>Appliquée</u>
8ème Résolution	L'Assemblée Générale Ordinaire de la Spa EGH CHAINE EI-AURASSI, mande le Conseil d'Administration à l'effet de procéder au règlement des honoraires du Commissaire aux Comptes, au titre de l'exercice 2023, déduction faite des sommes déjà versées et ce conformément à la convention conclue entre la société et le commissaire aux comptes dans le cadre de sa mission légale de vérification et de certification des comptes de la société.	<u>En cours d'application</u>
9ème Résolution	L'Assemblée Générale Ordinaire de la Spa EGH CHAINE EL-AURASSI : 1- Prend acte de la fin, au 31 Décembre 2023, du premier mandat de commissariat aux comptes exercé par Monsieur AZOUAOU Farid. 2- Décide de reconduire Monsieur AZOUAOU Farid, Commissaire aux Comptes, pour un deuxième mandat de commissariat aux comptes à la SPA EGH CHAINE EL-AURASSI, couvrant les exercices 2024,2025 et 2026. Les honoraires restent sans changement.	<u>Appliquée</u>
10ème Résolution	L'Assemblée Générale Ordinaire de la Spa EGH CHAINE EL-AURASSI, alloue aux membres du Conseil d'Administration une somme fixée à trente mille (30.000,00) DA, net, par administrateur et par réunion du Conseil d'Administration au titre des jetons de présence. Les jetons de présence ne sont dus que pour les présences effectives aux réunions du Conseil d'Administration. Une provision annuelle correspondant au paiement des jetons de présence de six (06) réunions du Conseil d'Administration sera portée aux charges d'exploitation de l'entreprise. Les frais exposés à l'occasion de toutes les réunions du Conseil d'Administration (transport, restauration, hébergement, etc...) sont supportés ou remboursés par l'entreprise. A titre exceptionnel, ce nombre peut être dépassé, à charge pour le Conseil d'Administration de donner les justifications nécessaires à l'Assemblée Générale.	<u>Appliquée</u>
11ème Résolution	L'Assemblée Générale Ordinaire de la Spa EGH CHAINE EL-AURASSI : 1- Entérine la démission formulée par Monsieur GUELLATI Ammar, en qualité d'Administrateur, représentant du Groupe Hôtellerie, Tourisme et Thermalisme, prenant effet à compter du 09 Décembre 2023. 2- Prend acte et entérine la désignation, en date du 22 Février 2024 de Monsieur BENCHERIFA Maamar, en qualité d'Administrateur, représentant le Crédit populaire d'Algérie , Actionnaire , représentant les petits porteurs et institutionnels et ce , en remplacement de Monsieur MOUSSAOUI Mohand Ouramdane , pour la durée du mandat restant à courir. 3- Prend acte de l'expiration, du mandat d'Administrateur exercé par Monsieur LARBI Mohammed et décide de sa reconduction pour un nouveau mandat de trois (03) années à compter de ce jour. 4- Décide de désigner Monsieur BENHAMOUDA Hamza en qualité d'Administrateur à la Spa EGH CHAINE EL-AURASSI, pour un mandat de trois (03) années à compter de ce jour.	<u>Appliquée</u>
12ème Résolution	L'Assemblée Générale Ordinaire de la Spa EGH CHAINE EL-AURASSI donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet d'accomplir les formalités légales et réglementaires, notamment le dépôt dans un délai de 30 jours des comptes sociaux et du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire au Centre National du Registre de Commerce, chargé des publicités réglementaires obligatoires.	<u>Appliquée</u>

• Bilan d'Application des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire.

En exécution de la première résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, le Gestionnaire Salarié Principal a rendu destinataire l'équipe dirigeante, les Directeurs des hôtels du Sud, l'Assistant du PDG chargé de l'Audit Interne et l'Assistant du PDG chargé du Contrôle de Gestion, suivant courrier daté du 21 Mai 2024, d'un exemplaire du rapport du commissaire aux comptes, portant sur sa mission légale de vérification et de certification des comptes de l'exercice 2023, accompagné d'un exemplaire du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2023, et ce, à l'effet de prendre en charge sur l'exercice 2024, chacun en ce qui le concerne, les observations et les recommandations contenues dans le rapport du commissaire aux comptes.

Les principales résolutions objets de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 21 Mai 2024 ont été mises en œuvre par le Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2024.

3) BILAN D'APPLICATION DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EN SESSION EXTRAORDINAIRE LE 04 NOVEMBRE 2024

En date du 04 novembre 2024, une Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires réunie en session extraordinaire a été tenue au siège de la Spa EGH CHAINE EL-AURASSI, à l'effet de délibérer sur le point unique inscrit à l'ordre du jour portant sur :

- Reconfiguration du Conseil d'Administration.

L'ensemble des résolutions ont été mises en œuvre par le Conseil d'Administration.

N° d'Ordre	Résolutions	Etat d'exécution au 31 Décembre 2024
1^{er} Résolution	L'Assemblée Générale Ordinaire, de la SPA EGH CHAINE EL- AURASSI, réunie en session extraordinaire décide de mettre fin, à compter de ce jour, au mandat d'Administrateur à la Spa EGH CHAINE EL AURASSI, exercé par Monsieur BELMIHOUB Nouredine	<u>Appliquée</u>
2^{ème} Résolution	L'Assemblée Générale Ordinaire, de la SPA EGH CHAINE EL- AURASSI, réunie en session extraordinaire décide de désigner en qualité d'administrateur représentant du Groupe Hôtellerie, Tourisme & Thermalisme, Monsieur AIT HABOUCHE Smail, et ce, pour un mandat de trois (03) années, à compter de ce jour.	<u>Appliquée</u>
3^{ème} Résolution	L'Assemblée Générale Ordinaire, de la SPA EGH CHAINE EL- AURASSI, réunie en session extraordinaire, après avoir constaté la vacance de la fonction du Président du Conseil d'Administration, mande le Conseil d'Administration à l'effet de se réunir séance tenante pour élire en son sein un Président du Conseil d'Administration.	<u>Appliquée</u>
4^{ème} Résolution	L'Assemblée Générale Ordinaire, de la SPA EGH CHAINE EL- AURASSI, réunie en session extraordinaire, donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet d'accomplir les formalités légales, réglementaires et administratives induites par les résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire de ce jour 04 novembre 2024	<u>Appliquée</u>

4) BILAN D'APPLICATION DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EN SESSION EXTRAORDINAIRE LE 14 NOVEMBRE 2024

En date du 14 novembre 2024, une Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires réunie en session extraordinaire a été tenue au siège de la Spa EGH CHAINE EL-AURASSI, à l'effet de délibérer sur le point unique inscrit à l'ordre du jour portant sur :

- Reconfiguration du Conseil d'Administration.

L'ensemble des résolutions ont été mises en œuvre par le Conseil d'Administration.

N° d'Ordre	Résolutions	Etat d'exécution au 31 Décembre 2024
1^{er} Résolution	L'Assemblée Générale Ordinaire, de la SPA EGH CHAINE EL- AURASSI, réunie en session extraordinaire décide de mettre fin, à compter de ce jour, au mandat d'Administrateur à la Spa EGH CHAINE EL AURASSI, exercé par Monsieur LARBI Mohamed	<u>Appliquée</u>
2^{ème} Résolution	L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la SPA EGH CHAINE EL AURASSI, réunie en session extraordinaire, décide de désigner en qualité d'administrateur représentant du Groupe Hôtellerie, Tourisme & Thermalisme, pour un mandat de trois (03) années, à compter de ce jour : - Monsieur DERRADJI Wissam Nacim Abdelatif - Monsieur LARBI Abderrahmene	<u>Appliquée</u>
3^{ème} Résolution	L'Assemblée Générale Ordinaire, de la SPA EGH CHAINE EL- AURASSI, réunie en session extraordinaire, mande le Conseil d'Administration à l'effet de se réunir séance tenante pour élire en son sein un Président du Conseil d'Administration	<u>Appliquée</u>
4^{ème} Résolution	L'Assemblée Générale Ordinaire, de la SPA EGH CHAINE EL- AURASSI, réunie en session extraordinaire, donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet d'accomplir les formalités légales, réglementaires et administratives induites par les résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire de ce jour 14 novembre 2024	<u>Appliquée</u>

4.1 Les procédures de gestion :

Il convient de rappeler, que les procédures de gestion en place, relatives aux structures d'hébergement, d'approvisionnements, du commercial et du contrôle de l'exploitation avaient été évaluées, actualisées et validées par les responsables concernés avec l'implication de la cellule audit interne.

Ces procédures de gestion sont contenues dans un manuel dûment complété par les procédures des autres structures. Il s'agit de la restauration, des finances et de la comptabilité, des équipements et de la maintenance.

En ce qui concerne la normalisation du plan des comptes à l'échelle de la chaîne, dans l'esprit du référentiel au Système Comptable Financier, il est à souligner, qu'une commission avait été créée en date du 04 Janvier 2022, chargée de l'élaboration du projet du plan comptable du Groupe HTT.

Cette commission constituée par les responsables financiers des filiales du groupe HTT, au nombre de quatre, présidée par la Directrice Financière et Comptable du Groupe avait pour mission d'élaborer :

- Le plan des comptes
- Les règles d'évaluation
- Les règles de fonctionnement des comptes
- Le guide d'imputation comptable

Les travaux de cette commission avaient été réactivés à l'issue d'une réunion tenue en date du 14 Novembre 2022. Un plan de travail avait été arrêté reprenant douze (12) projets de procédures à élaborer, portant pour l'essentiel sur :

- Le traitement comptable du linge, de la verrerie et vaisselle et des autres matériels d'exploitation.
- Les pertes de valeurs ou provisions pour dépréciations des créances.
- Le plan comptable sectoriel
- Les offerts et gratuités
- La clôture des comptes
- Le seuil de signification
- Les Amortissements
- Les cessions inter unités et bien d'autres points

Ce groupe de travail n'a pu poursuivre ses travaux à ce jour, en raison principalement du départ au courant de l'année 2023, de la Directrice Financière et Comptable du Groupe HTT.

Par ailleurs, par décision N°200/PDG/2024 du 11 Septembre 2024, il a été procédé à la modification de la composante de la commission créée le 04 Février 2024, au niveau du Groupe Hôtellerie, Tourisme et Thermalisme, en charge de la mise en œuvre du plan comptable sectoriel du tourisme, et ce, en exécution de la décision de Monsieur Le Ministre des Finances N°202 du 1^{er} Juin 2023, fixant les règles d'évaluation et de comptabilisation, le contenu et la présentation des états financiers ainsi que la nomenclature et les règles de fonctionnement des comptes adaptés au secteur du Tourisme.

Cette commission composée principalement de Directeurs Financiers et Comptables au nombre de huit (08) membres a tenu une première réunion le 18 Septembre 2024, sous la présidence de Mr Le Directeur Financier et Comptable du Groupe HTT.

Elle avait pour ordre du jour de :

- Traiter les nouveautés apportées par le Système Comptable Financier adapté au secteur du Tourisme, en référence à la décision sus visée de Monsieur Le Ministre des Finances.

- Etudier une démarche à retenir pour l'élaboration du plan comptable à l'échelle du Groupe.
- Fixer un plan de travail pour la mise en place du nouveau plan comptable
- Etablir un plan de processus de sa mise en œuvre.

Une seconde réunion est tenue le 16 Décembre 2024, à l'effet de :

- Consolider et achever les travaux réalisés par les groupes de travail constitués pour l'élaboration du plan comptable lors de la séance du 18 Septembre 2024.
- Fixer un calendrier de mise en place du nouveau plan des comptes.
- Préparer un plan de répartition des travaux restants en termes de schémas de fonctionnement des comptes et les règles et méthodes d'évaluations.

4.2 L'Audit interne

La cellule d'audit interne a été mise en place à l'échelle de l'entreprise en 2000, à l'occasion de l'ouverture du capital de la société et de son introduction à la Bourse des Valeurs d'Alger. Depuis sa création, cette structure a connu un important taux de rotation du personnel, principalement en raison de la rareté des auditeurs qualifiés et des exigences élevées en matière de rémunération pour ce type de poste.

L'Effectif de la cellule se limite à un seul auditeur principal. Conformément à la quatrième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 21 mai 2024, il est prévu de doter cette cellule des ressources humaines et des compétences nécessaires afin d'en assurer pleinement l'efficacité. Son renforcement, par le recrutement d'au moins deux auditeurs supplémentaires, est programmé pour l'exercice 2025.

Toutefois, à l'appui du programme annuel d'audit pour l'année 2024, dûment approuvé par le Conseil d'Administration en sa séance du 07 décembre 2023, la mission inscrite pour l'année 2024, portant sur l'assainissement des créances sur clients des unités Rym et Mehri, a été entamée et réalisée à concurrence de quatre-vingt (80)%. Les deux dossiers de ces unités nécessitent une actualisation par rapport aux données arrêtées au 31 décembre 2024, raison pour laquelle la poursuite de la mission a été différée à l'exercice 2025.

Concernant les écarts de stocks, toutes catégories confondues, et particulièrement ceux de l'hôtel El-Boustène, qui s'élevaient à 11,6 millions de dinars au 31 décembre 2023, ils sont passés à 5,4 millions de dinars au 31 décembre 2024, suite à la supervision de l'inventaire physique par l'auditeur principal. Les autres écarts restants seront suivis au cours de l'exercice 2025 parmi les missions de l'audit interne.

L'assainissement des comptes 232 « Immobilisations en cours » a été réalisé par la direction des équipements et de la maintenance pour un montant de 55,9 millions de dinars durant le premier semestre 2024. Le solde restant, d'un montant de 2,1 millions de dinars, est lié aux comptes 467 « Autres débiteurs ou créditeurs », en rapport avec les travaux de rénovation des unités hôtelières. Ces comptes feront également l'objet d'une poursuite d'assainissement dans le cadre des missions confiées à la cellule d'audit interne au cours de l'année 2025.

4.3 L'assainissement des comptes de dettes et de créances des unités du Sud:

Dans le cadre de l'assainissement des créances et des dettes inter filiales, le Groupe Hôtellerie, Tourisme et Thermalisme avait mis en place, dès l'année 2023, une procédure de rapprochement des comptes à l'appui de canevas, conduisant à la confirmation ou l'infirmerie des créances et des dettes inter filiales, dûment sanctionnée, par des procès-verbaux dressés et signés par les parties concernées.

Cette opération a été reconduite à deux reprises pour l'exercice 2024, sous le contrôle de la Direction Financière et Comptable du Groupe Hôtellerie, Tourisme et Thermalisme. Elle a donné des résultats probants, par la réduction des écarts et la maîtrise de la situation des dettes et des créances, qui sont insignifiantes.

4.4 Le programme de réhabilitation de l'entité EL-Aurassi:

Le programme de rénovation et de réhabilitation de l'hôtel EL-Aurassi a été exécuté et réalisé, conformément aux résolutions du Conseil des Participations de l'Etat prises, notamment durant l'année 2009.

Ces résolutions ont été entérinées par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires et par le Conseil d'Administrations de l'Entreprise. Les travaux de rénovations ont été sanctionnés par des procès-verbaux de réceptions provisoires et définitives.

Sur le plan financier, il subsiste à la date du 31 Décembre 2024, un montant de 162.096,04€, non réglé au Groupement KEF (Turquie), conditionné par la production d'une attestation de transfert délivrée par l'Administration Fiscale, auquel s'ajoute une retenue de garantie opérée sur la situation N°01 de l'avenant N°10, d'un montant de 28.150,87€, Il est à noter que la dette envers ce fournisseur a été actualisée selon le taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice 2024. L'apurement définitif de cette situation est prévu au cours de l'exercice 2025, en corrélation avec les opérations comptabilisées au compte 467.

4.5 Les immobilisations en cours relative aux travaux de rénovation des unités hôtelières de la Chaîne EL-Aurassi

A la date du 31 décembre 2024, le compte des immobilisations en cours, à l'échelle de l'entité EL-Aurassi, a connu, avec la prise en charge des remarques et observations émises par le Commissaire aux Comptes, une opération d'assainissement, opérée pour l'équivalent de 55,9 Millions de DA, au titre du premier semestre 2024.

Ce compte affiche actuellement un solde de 2,1 millions de DA, correspondant à une avance de 1,05 million de DA pour l'acquisition d'une nouvelle version du logiciel KILIO, incluant des terminaux de pointage destinés à l'optimisation de la gestion des ressources humaines de l'unité hôtelière EL-Aurassi, ainsi qu'à un montant de 1,05 million de DA relatif à des travaux réalisés entre 2014 et 2015 au niveau de l'unité hôtelière Mehri, pour lesquels le compte de l'entreprise ETBG ABDI devrait être assaini après la réception définitive. La régularisation comptable de ce compte sera effectuée avant la clôture de l'exercice 2025.

4.6 Le programme de modernisation des unités du Sud :

Il s'agit d'un programme de modernisation visant les **trois (03) unités** du sud relevant de la Chaîne EL-Aurassi, dont le montant de l'enveloppe financière est de **1.938,2 Millions de DA**. Cette enveloppe avait été répartie initialement comme suit :

- Unité El Boustène de Ménée 563,6 Millions de DA
- Unité El Mehri d'Ouargla 744,6 Millions de DA
- Unité Rym de Béni-Abbés 630,0 Millions de DA

Il est rappelé, que cette enveloppe avait fait l'objet d'un réaménagement de rubriques en date du 11 Septembre 2019, matérialisé par un avenant N°02 conclu avec le Trésor Public.

Il subsistait sur cette enveloppe un reliquat non utilisé d'un montant de **340,7 Millions de DA**, qui sera, déduit de l'enveloppe initiale avec un différé de deux ans et une durée de remboursement portée à 10 ans, et ce, au moyen d'un avenant qui devra être soumis incessamment à la signature de l'entreprise.

Cet avenant s'inscrit dans le cadre d'une démarche globale engagée par le Groupe HTT, auprès des services de la Direction Générale du Trésor.

Pour l'unité El-Mehri d'Ouargla, les travaux de modernisation et de rénovation ont porté sur la reprise des désordres relevés, à l'appui d'une expertise diligentée par l'entreprise, portant sur l'aile Pouillon rénovée par la Direction du Tourisme de la wilaya d'Ouargla.

En ce qui concerne, l'opération de rénovation et de modernisation de l'unité Rym de Béni-Abbés, les travaux ont été lancés par **la société Portugaise VIAMEC** le 24 Mai 2016.

Le montant du contrat de base et de ses avenants successifs est de 11.393.520,71€ dont 5.786.215,86€ sont payables en dinars au cours de 126,00 DA, soit un montant de 729.063.198,36 DA.

Les couts engagés et payés se sont élevés à **1.426,3 Millions de DA dont 830,6 Millions de DA** financés sur les fonds propres de l'Entreprise.

Il subsiste sur l'enveloppe octroyée par le CPA d'un montant de **622 Millions de DA**, un reliquat restant de **26,3 Millions de DA**.

La réception provisoire des travaux et fournitures a été prononcée le 30 Juin 2019, laissant apparaître jusqu'à ce jour des réserves, que l'entreprise de réalisation n'a pu lever, malgré nos multitudes échanges de courriers.

Devant une absence caractérisée de réactivité, le Maître de l'Ouvrage a été contraint de cesser tout paiement et d'user de la mise en jeu de la garantie de bonne exécution d'un montant de 569.676,04€ introduite le 15 Juin 2020 et concrétisée le 31 Décembre 2020.

Depuis, le litige opposant les deux parties a été porté devant les instances judiciaires, sachant, que la partie adverse a été déboutée de son action, portant sur la restitution du montant de la caution de bonne exécution, de 569.676,04€, par jugement notifié le 25 Février 2024.

4.7 Evaluation du processus d'application du Système Comptable Financier

Dans le cadre de la loi N°07-11 du 25 Novembre 2007, portant Système Comptable Financier et les textes réglementaires pris en la matière, notamment l'arrêté du 26 Juillet 2008 fixant les règles d'évaluation et de comptabilisation, le contenu et la présentation des états financiers ainsi que la nomenclature et les règles de fonctionnement des comptes, des travaux ont été engagés et réalisés par l'entreprise.

4.8 Remarques, Observations et recommandations du Commissaire aux comptes.

1) Modification du registre de commerce : À la suite de la reconfiguration du Conseil d'administration, les administrateurs ont été priés de fournir, chacun en ce qui le concerne, un extrait d'acte de naissance ainsi qu'une copie de leur carte d'identité nationale, documents requis pour la mise à jour du registre de commerce.

Dans ce cadre, les services de l'EGH Chaîne El-Aurassi se sont rendus au centre national du registre de commerce à Alger afin de s'informer sur les exigences relatives à cette mise à jour. Il leur a été précisé que les procès-verbaux des assemblées générales, ainsi que ceux du Conseil d'administration de la SPA EGH Chaîne El-Aurassi, tenus au cours de l'exercice 2024 — notamment ceux portant fin de mandat ou élection de nouveaux administrateurs représentant les petits porteurs et les institutionnels — doivent faire l'objet d'une traduction en langue arabe. Cette démarche est actuellement en cours de formalisation.

2) Organisation de l'Entreprise : La réorganisation de l'entité principale, et par conséquent celle de sa filiale, reste à l'ordre du jour. Ce projet a été reporté au second semestre de l'exercice 2025, période au cours de laquelle il sera étudié en concertation avec le groupe HTT, en tenant compte des orientations stratégiques définies.

3) Suivi des recommandations formulées l'exercice précédent : Comme indiqué dans le rapport du commissaire aux comptes, au titre de l'exercice 2023, la prise en charge des observations et des recommandations du commissaire aux comptes précédentes, ont été effectivement prises en charge pour grande partie, cette opération se poursuivra, jusqu'à leur prise en charge totale.

4) Observations sur le plan du contrôle interne : L'analyse du système de contrôle interne, telle que présentée dans le rapport du commissaire aux comptes, a mis en évidence à la fois des points forts et certaines insuffisances que l'entreprise s'engage à corriger. Les principales recommandations portent sur les axes suivants :

- **Actualisation de l'organisation interne** conformément à la résolution n°06 de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 décembre 2009, il est recommandé de mettre à jour le schéma organisationnel. Cette résolution stipule que la société par actions "Entreprise de Gestion Hôtelière El-Aurassi" adopte désormais la dénomination "Entreprise de Gestion Hôtelière", englobant les unités suivantes :

- Hôtel El-Aurassi (Alger)
- Hôtel El Boustène (Ménéa)
- Hôtel Mehri (Ouargla)
- HôtelRym (Béni-Abbès)

Ce point a été soumis au Conseil d'Administration, accompagné d'un argumentaire étayé, dans le cadre de la réorganisation suggérée par le commissaire aux comptes.

- **Procédures de gestion** : Les procédures de gestion ont été regroupées dans un manuel, conformément aux recommandations du commissaire aux comptes, permettant une meilleure structuration des pratiques internes.
- **Procédures comptables et de clôture** : Ces deux volets font actuellement l'objet de travaux confiés à une commission mise en place au niveau du Groupe HTT. Bien qu'elles ne soient pas encore formalisées par écrit, à l'exception de la procédure de passation des marchés applicable au groupe HTT et ses filiales (EGT&EGH), ces procédures sont correctement appliquées dans la pratique, conformément aux principes comptables fondamentaux.
- **Validation des écritures comptables** : Des règles internes, en vigueur depuis de nombreuses années, imposent que toute écriture comptable soit validée par une personne habilitée et accompagnée de pièces justificatives.

À cet effet, la direction financière et comptable a adressé un courrier à l'ensemble des comptables des unités de la filiale, réaffirmant l'importance de cette exigence et la nécessité de son respect rigoureux.

- **Utilisation du logiciel Sage** : Le progiciel Sage, largement déployé dans les grandes entreprises nationales et internationales, est en usage au sein de l'établissement depuis l'époque du PCN et reste pleinement fonctionnel sous le régime du SCF. Il offre de nombreuses possibilités d'édition, adaptées aux besoins des utilisateurs. Les éventuelles lacunes ou incompréhensions relevées peuvent être aisément corrigées en coordination avec les organes de contrôle externe.

5) Activité de la cellule Audit Interne : Indépendamment du volet lié au renforcement des effectifs — point abordé précédemment dans le cadre de la 4^e résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 21 mai 2024 — le Commissaire aux Comptes avait souligné la nécessité d'établir une cartographie des risques potentiels. Bien que cette action ait été annoncée comme en cours d'élaboration au premier semestre 2024, sa mise en œuvre reste à engager. Elle demeure une priorité à inscrire dans le plan d'actions 2025 afin de renforcer le dispositif de contrôle interne et la gestion des risques au sein du groupe.

6) Gestion des inventaires des immobilisations : Les écarts d'inventaire relevés et mentionnés à la fois dans le rapport du Commissaire aux comptes et dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, ont fait l'objet d'un traitement et d'un assainissement, durant l'exercice 2024, bien que certains restent toujours en suspens.

1- L'unité El-Aurassi :

L'écart de 3.423.987,71 DA, constaté au 31 décembre 2023, a été réduit à 504 134,78 DA, suite à l'identification des biens lors de l'opération d'inventaire annuelle de l'année 2024. Parmi ces biens, un montant de 105.894,73 DA, relatif à divers matériels, a été confirmé par la structure concernée. Ce montant sera soumis aux membres du Conseil d'Administration pour son assainissement

2- L'unité El-Boustène :

Il subsiste qu'à la clôture de l'exercice 2024 l'écart de 59 525,68 DA relatif à une dizaine d'articles non justifiés, tel que constaté dans le procès-verbal de la commission d'inventaire établi en 2023. Par ailleurs, des écarts plus anciens, antérieurs à l'exercice 2023, demeurent non régularisés. Ils portent sur un montant brut, totalement amorti, de 78 565 523,96 DA, correspondant à des différences relevées entre les données comptables arrêtées au 31 décembre 2013 et le fichier des immobilisations mis à jour au 31 décembre 2023.

Le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté au 31 décembre 2023 avait recommandé de recourir à une expertise externe, appuyée par un inventaire physique, pour permettre l'assainissement de cet écart. Cette orientation reste toujours pertinente à ce jour. Une consultation en vue du lancement de cette mission est à programmer par la structure compétente, conformément aux procédures internes en vigueur.

3- L'unité El-Mehri :

À l'issue de la clôture de l'exercice 2023, un écart de 2.347.578,13 DA avait été constaté lors de l'opération d'inventaire, se rapportant principalement à des appliques murales intérieures et des lampes de chevet pour un montant de 2.099.479,71 DA, ainsi qu'à des tables basses pour transats et des porte-serviettes pour un montant de 248.098,42 DA. Cet écart, persistant depuis 2019, n'a pas encore fait l'objet d'un traitement comptable. Une proposition d'assainissement sera soumise à l'approbation du Conseil d'Administration.

Par ailleurs, le coût des travaux de réhabilitation de l'hôtel El-Mehri, réalisés par la Direction du Tourisme de la Wilaya d'Ouargla et s'élevant à 250.376.764,71 DA, demeure en attente de régularisation. Conformément aux orientations formulées dans le rapport de gestion arrêté au 31 décembre 2023, la Direction de l'unité a été appelée à prendre attache avec les services concernés de la Wilaya afin d'obtenir les copies des contrats et les états de travaux des différents intervenants. Ces documents sont indispensables à la réalisation d'un inventaire physique des biens livrés, en vue de leur enregistrement au fichier des immobilisations et du traitement comptable des éventuels écarts constatés.

Concernant l'ancienne aile démantelée ayant fait l'objet d'une vente aux enchères, son assainissement reste programmé au cours de l'exercice 2025.

Enfin, une situation d'immobilisations non régularisées antérieures au 1er janvier 2016, pour un montant de 79.499.656,83 DA, intégrant des acquisitions réalisées entre 2010 et 2015, demeure également à traiter. Une expertise externe est à envisager pour permettre la régularisation de cette situation dans le respect des procédures comptables en vigueur.

4- L'unité Rym :

L'Opération d'inventaire prévue pour l'exercice 2023 n'a pas été réalisée, comme l'a souligné le Commissaire aux Comptes. Des mesures ont toutefois été prises pour y remédier en 2024. Un écart de 404.200,00 DA persiste entre le fichier des immobilisations et les comptes d'immobilisations, correspondant à des carreaux en céramique fournis par l'artisan CHIBANE Hamid, représentant une superficie de 78 m². La régularisation de cet écart sera effectuée par l'identification des biens concernés et la reprise des métrés.

7) La réforme des immobilisations corporelles :

En effet, lors de la séance du Conseil d'Administration tenue le 22 Avril 2024, une résolution avait été adoptée, prenant acte de la proposition de réforme des immobilisations corporelles au 31 Décembre 2023, d'un montant brut de 98.643.973,95 DA et d'une valeur nette comptable de 1.263.679,30 DA.

Aussi et conformément à la réglementation et à la procédure en place, un mandat de vente daté du 30 Juin 2024 a été donné à un huissier de justice, Maître HAMADOUCHE Nacer, à l'effet d'engager la vente aux enchères des biens, objets de la réforme. Cette vente aux enchères a été concrétisée, selon procès-verbal dressé le 19 Septembre 2024, pour une valeur totale de 4.525.000,00 DA.

8) La gestion des stocks : Les remarques et les observations formulées par le Commissaire aux Comptes concernant la gestion des stocks, qu'il s'agisse de ceux en magasin ou en roulement, ainsi que de leur évaluation, ont été prises en charge par la commission recomposée, conformément à la décision du Groupe HTT N°200/PDG/2024 du 11 Septembre 2024. Cette commission est chargée de mettre en œuvre le plan comptable sectoriel du tourisme, en application de la décision du Ministre des Finances N°202 du 1^{er} Juin 2023, fixant les règles d'évaluation et de comptabilisation, le contenu et la présentation des états financiers, ainsi que la nomenclature et les règles de fonctionnement des comptes adaptées au secteur du tourisme.

9) Ecarts sur inventaire physique des stocks : Au 31 décembre 2023, les écarts constatés à l'échelle de la chaîne El-Aurassi s'élevaient à 35 312 081,27 DA, répartis comme suit :

- 24 157 765,43 DA pour l'hôtel El-Aurassi ;
- 74 069,47 DA pour l'hôtel El-Mehri ;
- 11 080 246,17 DA pour l'hôtel El-Boustène.

À la clôture de l'exercice 2024, les écarts sont restés inchangés pour les unités hôtelières El-Aurassi et El-Mehri. En revanche, l'écart de l'unité hôtelière El-Boustène a été réduit à 5 375 098,02 DA, à la suite d'une opération de supervision de l'inventaire du linge neuf et du linge en circulation, réalisée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, par le chargé de l'audit interne assisté d'un représentant de la Direction Générale.

Le montant global des écarts antérieurs est ainsi ramené à 29 606 932,92 DA, soit une diminution de 16,16 %.

10) Gestion des créances : Le Commissaire aux Comptes a formulé une remarque concernant les débiteurs hôtel, dont le solde s'élève à 25.491.473,43 DA, et qui ont entièrement été dépréciés. À la date du 31 décembre 2024, la situation de ce compte n'a connu aucun changement. Ces créances nécessitent une démarche de traitement et de régularisation. À cet effet, un dossier d'assainissement sera soumis, avant la clôture des comptes de l'exercice 2025, aux membres du Conseil d'Administration afin qu'ils se prononcent sur le caractère irrécouvrable de ces créances.

11) Compte 467 « Autres débiteurs ». Ce compte, lié aux travaux de réhabilitation et de modernisation des entités relevant de la Chaîne, a également fait l'objet de remarques et d'observations de la part du Commissaire aux Comptes. Son assainissement et son apurement total, initialement différés, seront pris en charge avant la clôture de l'exercice 2025 par un cabinet d'expertise externe, après validation par les membres du Conseil d'Administration.

12) Gestion des Gratuités et offerts : La procédure écrite relative à la gestion des gratuités et des offerts, inscrite parmi les douze (12) projets confiés à la commission dédiée au sein du Groupe HTT, a effectivement connu une interruption à la suite du départ, en 2023, de la Directrice Financière du Groupe. Toutefois, nous tenons à préciser que les travaux ont depuis repris. Actuellement, la relance de l'élaboration de cette procédure est en cours, sous la supervision de la nouvelle équipe financière, et sa finalisation est prévue avant la clôture de l'exercice 2025.

13) Gestion de la trésorerie : Le Commissaire aux Comptes a relevé des écarts entre les soldes comptables et bancaires, principalement dus à la présence de chèques en circulation, de virements non identifiés, ainsi que de virements non encore reçus. Malgré les relances adressées à la banque principale, y compris au cours de l'année 2024, aucune réponse n'a été apportée à ce jour.

14) Engagement hors bilan : Le seul engagement hors bilan porté à la connaissance du commissaire aux comptes concerne l'hypothèque constituée dans le cadre de la demande de crédits d'investissement introduite auprès de notre banque partenaire, le CPA. Cette garantie a été mise en place pour le financement partiel du programme de rénovation de l'hôtel El-Aurassi. Cet engagement demeure en vigueur jusqu'à l'extinction totale du remboursement desdits crédits.

4.9 Etat d'application des notes, circulaires et orientations du Groupe HTT durant l'exercice 2024

L'ensemble des notes, circulaires, orientations ainsi que les différents canevas transmis par le Groupe HTT au cours de l'exercice 2024 ont été examinés, traités et suivis conformément aux instructions reçues. La majorité des correspondances portaient notamment sur le programme de réhabilitation et de modernisation, le bilan de la saison saharienne, ainsi que la situation de l'endettement bancaire.

4.10 Situation des offerts et gratuités au titre de l'exercice 2024.

Les offerts et gratuités, relatifs à l'exercice 2024, incluent notamment le coût de restauration pris en charge pour les cadres dirigeants, conformément aux dispositions prévues dans les contrats les liant au Gestionnaire Salarié Principal.

À cela s'ajoutent les gratuités accordées à la clientèle de l'établissement, telles que les corbeilles de fruits destinées aux délégations officielles ainsi que certains petits-déjeuners.

Le coût global de ces offerts et gratuités représente **0,15 %** du chiffre d'affaires global de la Chaîne.

5/- CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LISTE DES CADRES DIRIGEANTS

5-1 Composition du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2024

À la suite de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie en session extraordinaire le 14 novembre 2024, le Conseil d'Administration, réuni le même jour, a pris acte des résolutions adoptées par ladite Assemblée. Il a ensuite procédé à l'élection en son sein du Président Directeur Général. La composition du Conseil d'Administration s'établit ainsi :

Président

Monsieur DERRADJI Wissam Nacim Abdeltif

Administrateurs

Messieurs :

- BELAYAT Ahmed
- BENHAMOUDA Hamza
- BENCHERIFA Maamar
- OUBERRANE Hacène
- AIT HABOUCHE Smail
- LARBI Abderrahmane

Commissaire aux comptes

Monsieur AZOUAOU Farid

5-2 Les activités du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de l'entreprise a tenu au titre de l'exercice 2024 huit (08) séances au cours desquelles, il a eu à traiter un certain nombre de dossiers et à formuler des recommandations.

Ces dossiers ont porté sur les points ci-après :

1. Examen du budget d'exploitation et d'investissements pour l'année 2024.
2. Examen de la proposition de participation à l'offre publique de vente portant sur l'ouverture du capital du Crédit Populaire d'Algérie.
3. Examen de la proposition d'attribution au Gestionnaire Salarié Principal, la partie variable relevant de la compétence du Conseil d'Administration.
4. Examen de l'avenant N°01 du contrat de travail du Gestionnaire Salarié Principal N°065 du 09 Février 2024.

5. Examen de la situation des pertes de valeurs à constituer sur les créances, débiteurs ville, débiteurs hôtel et chèques impayés, au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2023.
6. Examen de la situation des pertes de valeurs à constituer sur les stocks, toutes natures confondues, au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2023.
7. Examen de la situation de la réforme des immobilisations corporelles arrêtée à la date du 31 Décembre 2023.
8. Examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration établi au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2023.
9. Arrêté des états financiers à l'échelle de la Chaîne EL-Aurassi au 31 Décembre 2023.
10. Examen du bilan social de l'exercice 2023.
11. Examen de la proposition des résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la SPA EGH Chaîne EL-Aurassi, appelée à statuer sur le rapport de gestion du Conseil d'Administration et les états financiers arrêtés au 31/12/2023.
12. Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la SPA EGH Chaîne EL-Aurassi, appelée à statuer sur le rapport de gestion du Conseil d'Administration et sur les états financiers arrêtés au 31/12/2023.
13. Désignation d'un Administrateur, représentant le Groupe Hôtellerie, Tourisme et Thermalisme.
14. Bilan d'application des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la SPA EGH Chaîne EL-Aurassi, ayant statué sur le rapport de gestion du Conseil d'Administration et sur les états financiers arrêtés au 31/12/2023.
15. Examen de la proposition d'attribution à titre exceptionnel d'une gratification au collectif des travailleurs.
16. Examen de la proposition d'attribution aux Cadres Dirigeants, la partie variable, relevant de la compétence du Conseil d'Administration.
17. Examen de la proposition d'actualisation des seuils de la rémunération fixe nette mensuelle applicable aux Cadres Dirigeants.
18. Examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration établi au titre de l'exercice clos au 30 Juin 2024.
19. Examen des états financiers arrêtés à l'échelle de la Chaîne El-Aurassi, à la date du 30 juin 2024.
20. Communication de Monsieur le Commissaire aux comptes sur sa mission légale de vérification et de certification des comptes du 1er Semestre 2024.
21. Fin de mandat d'un Administrateur, représentant le Groupe Hôtellerie, Tourisme et Thermalisme.

22. Désignation d'un Administrateur, représentant le Groupe Hôtellerie, Tourisme et Thermalisme.
23. Election du Président du Conseil d'Administration de la SPA EGH Chaîne EL-Aurassi.
24. Fin de fonction du Directeur Général de la SPA EGH Chaîne EL-Aurassi.
25. Désignation d'un chargé de l'intérim de la Direction Générale de la SPA EGH Chaîne EL-Aurassi.
26. Examen d'un point portant sur l'arrêté des comptes et les assemblées Générales Ordinaires des comptes de l'exercice 2024, en référence au courrier émanant du Groupe HTT.
27. Le lancement à l'appui des procédures en place, des travaux d'inventaires des immobilisations et des stocks à l'échelle de la filiale.
28. La prise en charge des remarques, des observations et es recommandations émises par le Commissaires aux Comptes.
29. L'élaboration des prévisions de clôture pour l'année 2024 et du budget pour l'année 2025 de la SPA EGH Chaîne EL-Aurassi.
30. Examen de la situation administrative du directeur financier et comptable.
31. Fin de mandat d'un Administrateur, représentant le Groupe Hôtellerie, Tourisme et Thermalisme.
32. Désignation de deux Administrateurs, représentant le Groupe Hôtellerie, Tourisme et Thermalisme.
33. Election du Président du Conseil d'Administration de la SPA EGH Chaîne EL-Aurassi
34. Fin de fonction du chargé de l'intérim de la Direction Générale de la SPA EGH Chaîne EL-Aurassi
35. Désignation du Directeur Général de la SPA EGH Chaîne EL-Aurassi.

Enfin, à l'issue des séances du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2024, l'ensemble des résolutions adoptées et des remarques formulées ont été dûment prises en compte par l'entreprise.

5-3 Liste des cadres dirigeants de la SPA EGH CHAINE EL-AURASSI

Président Directeur Général

- DERRADJI Wissam Nacim Abdeltif

Directeur Financier et Comptable

- KERBOUB Houcine

Directeur de l'Hébergement

- TAFTICHT Fayçal

Directeur Commercial

- SAHRAOUI Abdelghani

Directeur de la Restauration par intérim

- SAHRAOUI Abdelghani

Directeur des Approvisionnements

- KAINNOU Kamel

Directeur du Personnel et des Moyens

- DJEMMAA Ali

Directeur des Equipements et de la Maintenance par intérim

- BOUZIDI Lamine

6/- FAITS SAILLANTS ET ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DE L'ENTREPRISE

6-1 Faits saillants de l'exercice 2024:

L'activité de l'exercice 2024 et son évolution sont parfaitement relatées à travers les indicateurs de gestion ci-après :

- Le chiffre d'affaires global : +26%
- Le chiffre d'affaires chambre : +26%
- Le chiffre d'affaires restaurants : +25%
- Cotation du cours du titre El Aurassi : -9,25%
- Fluctuation du cours par rapport au prix d'émission : -11,1%
- Valeur Ajoutée +32%
- Excédent brut d'exploitation +56%
- Le résultat net bénéficiaire de l'exercice : 400 Millions de DA.

L'exercice 2024 a été marqué par un événement de grande envergure :

Le 7^e Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement du Forum des Pays Exportateurs de Gaz, qui s'est tenu à Alger du 29 février au 2 mars 2024. À cette occasion, l'hôtel El Aurassi a été réquisitionné du 20 février au 4 mars 2024 pour assurer l'accueil, l'hébergement et la restauration des délégations officielles.

Par ailleurs, l'année 2024 a coïncidé avec les célébrations du 70^e anniversaire du déclenchement de la Glorieuse Révolution du 1^{er} novembre 1954. Notre établissement El-Aurassi a eu l'honneur d'accueillir plusieurs délégations officielles, dont des chefs d'État invités par Son Excellence le Président de la République.

Cette double mobilisation a mis en valeur l'expertise de notre établissement en matière d'accueil diplomatique, à travers un service sur mesure répondant aux plus hauts standards. Elle a également renforcé la visibilité de l'hôtel tant sur la scène nationale qu'internationale.

6-2 Examen des comptes du bilan arrêtés au 31 Décembre 2024

Au 31 Décembre 2024, le bilan cumulé totalise en actifs et passifs courants et non courants, un montant net de 10.269.159.611,22 DA contre 9.705.505.655,71 DA à fin 2023.

Il est enregistré une hausse de l'ordre de 5.81%

6-2-1 L'actif

Il convient de noter, que le Système Comptable Financier consacré par la loi N°07-11 du 25 Novembre 2007 et ses textes subséquents pris en la matière ont introduit de nouveaux concepts, s'inspirant des normes internationales IAS/IFRS.

Ainsi, les actifs sont constitués de ressources contrôlées par l'entité du fait d'événements passés, destinés à procurer à l'entité des avantages économiques futurs.

En effet, le contrôle d'un actif correspond au pouvoir d'obtenir les avantages économiques futurs procurés par cet actif.

Il est dans ce cadre distingué deux types d'actifs :

Les actifs non courants, sont ceux destinés à servir de façon durable l'activité de l'entité.

Sont classés dans cette catégorie, les immobilisations incorporelles et corporelles, les immobilisations en cours, les immobilisations financières et l'écart d'acquisition ou goodwill.

Les actifs courants sont ceux, qui en raison de leur destination ou de leur nature n'ont pas cette vocation de durabilité.

Sont classés dans cette catégorie, les stocks et les encours, les créances, les emplois assimilés et les disponibilités et assimilés.

Avec la mise en place du Système Comptable Financier, l'entreprise avait retenu et maintenu, en référence aux dispositions légales, la valeur historique pour la valorisation de l'ensemble de ses immobilisations.

Comme elle a maintenu aussi le système linéaire pour la détermination des annuités d'amortissements.

Le recours à la méthode de l'approche par composants pour les immobilisations, utilisées initialement par l'entreprise, d'une manière partielle pour la seule rubrique bâtiments, et cela, avant même la mise en place du nouveau Système Comptable Financier.

Cette approche par composants avait été étendue progressivement depuis l'exercice 2014, aux autres catégories d'immobilisations.

Les durées d'utilité ont été également traitées pour la période considérée.

Par ailleurs, il convient de rappeler, qu'en exécution des dispositions contenues dans la loi de finances complémentaire pour 2009, l'entreprise avait, par résolution, du Conseil d'Administration, retenu le principe d'inscrire en charge d'exploitation, tout en assurant le suivi sur le plan physique, les immobilisations dont les prix unitaires sont inférieurs ou égaux à 30.000,00 DA.

La loi de finances pour l'année 2022 a porté cette limite à 60.000,00 DA, mais celle-ci n'a pas encore été appliquée au sein de l'entreprise. Elle fera l'objet d'une proposition au Conseil d'Administration, au courant de l'exercice 2025, pour son adoption.

6-2-1-1 Les Actifs non courants

La valeur brute des immobilisations cumulées inscrite au bilan arrêté au 31 décembre 2024 s'élève à **15.595.428.557,45 DA**

Il s'agit de biens durables destinés au renouvellement et à l'accroissement de la capacité de production.

Ce montant se décompose comme suit :

• Immobilisations Incorporelles	78.584.128,90 DA
• Terrains :	544.678.397,50 DA
• Bâtiments et constructions	8.237.682.266,47 DA
• Autres immobilisations corporelles :	6.352.018.645,79 DA
• Immobilisation en concession	984.059,95 DA
• Immobilisations en cours :	2.131.616,00 DA
• <u>Immobilisations financières :</u>	264.791.862,98 DA
- Autres participations et créances rattachées	20.625.000,00 DA
- Autres titres immobilisés	94.000.000,00 DA
- Prêts et autres actifs non courants	150.166.862,98 DA
• Impôt différé actif	114.557.579,86 DA

Comparativement à l'exercice 2023, une diminution de 0,06 % a été enregistrée, soit un écart de 9 573 468,99 DA.

Cette variation s'explique principalement par :

- le reclassement d'opérations précédemment enregistrées au compte « travaux en cours » vers les comptes définitifs, pour un montant de **55 millions de dinars** ;
- la sortie d'actifs immobilisés dans le cadre des ventes aux enchères, pour un total de **101 millions de dinars**.

En outre, cette évolution intègre la souscription au capital social du Crédit Populaire d'Algérie, d'un nombre de **40.000 actions** aux prix d'émission de **2.300 DA l'action**, selon l'offre publique de vente ayant obtenu le **visa de la COSOB** sous le numéro **2024/01** du **08 Janvier 2024**, et ce, du **30 Janvier 2024 au 28 Février 2024**, soit une valeur nominale totale de **92.000.000 DA**.

Cette souscription a été marquée par l'accord du Conseil d'Administration, dans la troisième résolution de la réunion tenue le 08 Février 2024, et devra être entérinée, prochainement, par l'assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. À cela s'ajoutent, **les immobilisations acquises** durant l'exercice 2024 pour un **54,0 millions de dinars**.

En ce qui concerne les opérations d'inventaire physique des immobilisations des unités rattachées à la filiale, elles ont été engagées conformément à la procédure en vigueur au sein de l'entreprise et en application des dispositions contenues dans l'article 14 de la loi N°07-11 du 25 Novembre 2007, portant Système Comptable Financier.

En ce qui concerne les travaux d'inventaire de l'unité El-Aurassi, ceux-ci ont débuté le 2 décembre 2024 et se sont achevés le 4 février 2025. À l'issue du rapprochement entre les données issues de l'inventaire physique et celles figurant dans les fichiers des immobilisations, un écart négatif de 756 115,31 DA a été constaté. Sur ce montant, 398 240,05 DA sont à maintenir, représentant principalement des chariots, des chaises, des socles, un mixeur portatif et un cuvier. Ces biens, enregistrés comme écart, feront l'objet d'un nouvel inventaire physique au cours du premier semestre 2025 afin de confirmer leur statut.

Les écarts confirmés s'élèvent à 357 875,26 DA, dont 105 894,73 DA sont relatifs aux exercices 2021 à 2023. Ces derniers feront l'objet d'une proposition d'expurgation du bilan, soumise à l'approbation des membres du Conseil d'administration. Les écarts spécifiques à l'exercice 2024, d'un montant de 251 980,53 DA, seront traités pour confirmation au cours de l'exercice 2025.

Pour ce qui est de l'opération d'inventaire menée par chacune des unités du Sud, elle s'est traduite par un écart relevé au niveau de l'unité EL-Boustène d'un montant de 2 756 771,63 DA , représentant une dizaine d'articles non expliqués et non justifiés. Pour les écarts relevés au niveau de l'unité Mehri, ils se chiffrent à 2 333 989,90 DA, représentant des écarts restants de l'inventaire déjà confirmés antérieurement par le prestataire CORESI, pour un montant de 2 460 297,61 DA, soit une baisse d'écart de 126 307,71 DA.

L'inventaire au titre l'exercice 2024 a été effectué conformément à la décision établie par le directeur de l'unité Mehri, mais l'opération de saisie des biens inventoriés, suivie des rapprochements avec les données comptables, n'a pas été achevée. Pour l'unité Rym, aucun écart n'est enregistré au titre de l'exercice 2024.

Indépendamment de cette situation, il subsiste d'autres écarts antérieurs à l'exercice 2024. Il s'agit des écarts ci-après :

- **Unité EL-Boustène** : D'un montant brut totalement amorti de 78.565.523,96 DA, il résulte de la différence entre les biens inscrits dans les comptes comptables antérieurement à la date du 31 Décembre 2013 et le fichier des immobilisations à la date du 31 Décembre 2024. Un assainissement de cet écart est à entreprendre à l'appui d'un inventaire physique à établir et au vu du rapport d'expertise, mission diligentée par l'entreprise, par suite du rattachement de cette entité à la filiale EL-Aurassi.
- **Unité Mehri** : D'un montant de 250.376.764,71 DA, il se rapporte au cout de l'opération de réhabilitation réalisée par la Direction du Tourisme de la Wilaya d'Ouargla , opération à assainir par le rapprochant avec les services de la direction du Tourisme de la wilaya d'Ouargla , à l'effet d'obtenir les contrats initialement conclus , dans le cadre de cette opération avec les différentes entreprises de réalisation , ayant intervenues sur le projet, montants à décomposer et à prendre en charge dans le fichier des immobilisations.

Quant à la partie relative à l'ancienne aile démantelée ayant fait l'objet d'une vente aux enchères, celle-ci nécessitera un assainissement qui sera entrepris aussi par un cabinet externe.

En dehors de cette situation, les immobilisations antérieures au 1^{er} Janvier 2016 d'un montant brut de 79.499.656,83 DA intégrant les acquisitions de 2010 à 2015 devront également être assainies, à l'appui d'un inventaire physique à entreprendre, permettant de dégager et d'analyser, les éventuels écarts qui pourraient être relevés.

- **Unité Rym** : Un écart subsiste toujours d'un montant de 404.200,00 DA, il représente des carreaux réalisés en céramique par l'artisan Chibane Hamid, de diverses couleurs et d'une surface de 78 M². Ces carreaux ont été confondus avec ceux réalisés par l'Entrepreneur VIAMEC (Portugal).

Les travaux et acquisitions des immobilisations se résument pour l'essentiel à :

DESIGNATIONS	MONTANTS	TAUX
1- <u>Construction et Aménagement</u> Rénovation vestiaire, revêtement sol et murs, composant menuiserie; étanchéité, agencements menuiserie aluminium, réseaux électrique ; plomberie ; d'eau ; gaz ; chaufferie, protection incendie, rénovation intérieure...ect.	26 398 876,15	48,84%
2- <u>Installations technique, matériels et outils industriels</u> Installations de traitement d'eau ; électrique; vapeur ; pompes ; vidéo surveillance ; détecteur d'incendie ; pompage, chaufferie /climatisation et ventilo convecteur ; miroiterie, équipements et matériels de restauration ; de salle ; de sanitaire ; de robinetterie ; de téléphonie ; de cuisine ; de froid ;de climatisation ; de bar ; de manutention ; de pesage et autres installations...ect.	22 163 617,08	41,00 %
3- <u>Autres Immobilisations Corporelles</u> Mobilier et Matériels de bureaux, matériels informatique, matériel d'impression et scanners, projection, téléviseurs, mobiliers & équipements sociaux et agencement portes automatiques, éclairages...ect.	5 493 359,57	10,16%
TOTAL	54 055 852,80	

6-2-1-2 Les stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP), en conformité avec les dispositions du Système Comptable Financier (SCF)

La valeur brute des stocks inscrite au bilan, s'élève à

875.506.497,42DA

Ce stock est ventilé comme suit :

-Marchandises

7.026.194,98 DA

- Boissons alcoolisées 5.318.975,59 DA
- Boissons non alcoolisées 1.674.487,55 DA
- Ecart sur stocks de boissons 32.731,84 DA

Matières et fournitures

868.266.997,64 DA

- Denrées périssables 16.309.788,73 DA
- Denrées stockables 4.314.337,88 DA
- Ecart sur stocks de denrées 635.383,44 DA
- Droguerie 4.485.669,84 DA
- Produits d'accueil 3.201.484,85 DA
- Pièces de rechange automobile 17.000,00 DA
- Matériel électrique 20.493.279,82 DA
- Matériel de plomberie 6.196.382,77 DA
- Pièces de rechange électroniques 1.731.061,92 DA
- Pièces de rechange chauffage/climatisation 25.536.244,26 DA
- Pièces de froid/électroménager/buanderie 90.533.923,58 DA
- Pièces d'aspirateurs 1.056.782,52 DA
- Pièces d'ascenseurs 10.190.734,31 DA
- Fournitures de bureau et imprimés 3.985.405,93 DA
- Autres matériels d'exploitation 47.217.063,39 DA
- Verrerie, vaisselle 78.276.143,54 DA
- Linge éponge et restaurant 498.738.878,65 DA
- Habillement 3.714.773,5 DA
- Autres matières et fournitures 11.223.507,39 DA
- Ecart sur divers stocks 40.409.142,30 DA

Stocks à l'extérieur

213.313,80 DA

Au titre de l'exercice 2024, la valeur globale des stocks s'établit à **11 847 432,62 DA**, enregistrant une légère diminution de **1,35 %** par rapport à l'exercice précédent.

Cette évolution témoigne d'une relative stabilité dans la gestion des approvisionnements et des flux de marchandises.

L'écart négatif constaté à la clôture de l'exercice 2024 s'élève à **11 470 324,46 DA**, représentant les écarts identifiés lors des opérations d'inventaire. Cet écart correspond à **1,3 %** du volume total des stocks, toutes natures confondues.

Comparativement à l'exercice 2023, cet écart est en nette amélioration, affichant une baisse de **67,5 %**. Cette évolution positive traduit les efforts entrepris en matière de suivi et de fiabilisation des données de stock.

Il est entendu, que les écarts enregistrés sur les stocks devront être traités, analysés et assainis par les structures concernées des unités relevant de la Chaine, à la clôture des comptes de l'exercice 2025.

En parallèle, les stocks à l'extérieur, dont le montant total s'élève à 213 313,80 DA, se rapportent respectivement à l'entité EL-Aurassi pour un montant de 122.874,94 DA et à l'entité Rym pour un montant de 90.438,86 DA, ces stocks devront également être assainis.

6-2-1-3 Les créances, emplois assimilés & disponibilités

La masse brute cumulée des créances et emplois assimilés et disponibilités, inscrite au bilan s'élève à 3.921.187.571,95 DA, avec une hausse de l'ordre de 31,88%.

Ces créances s'établissent comme suit :

■ Créances & emplois assimilés dont	1.596.968.588,18 DA
- Clients et Comptes rattachés	1.293.929.950,70 DA
- Autres Débiteurs	147.472.704,75 DA
- Impôts et assimilés	155.565.932,73 DA
■ Disponibilités et assimilés	2.324.218.983,77 DA
- Trésorerie	2.324.218.983,77 DA

La fluctuation des créances et emplois assimilés a touché essentiellement les comptes ci-après :

DESIGNATION	EVOLUTION	
	Valeur BRUTS	%
Clients	550 135 179,82	+73,96%
Autres Débiteurs	837 590,73	+ 0.57 %
Impôts et assimilés	2 635 500,90	+1.72 %
Autres actifs courants	0,00	-
Trésorerie	394 348 529,59	+20.43 %
TOTAL	947 956 801,04	+31.88 %

Les fluctuations les plus significatives portent sur quatre (04) comptes principaux, à savoir :

UN - Clients et assimilés :

Le portefeuille clients s'établit à **1 293 millions de dinars**, dont **159,6 millions de dinars** ont été provisionnés pour pertes de valeur. Ces provisions concernent principalement des créances détenues par les entités El Aurassi et Rym de Béni-Abbés.

À elles seules, ces créances représentent **91,5 %** du total des créances de la chaîne hôtelière. Celles enregistrées par l'hôtel Rym de Béni-Abbés atteignent **189 millions de dinars**, et concernent essentiellement des créances détenues sur la Wilaya de Béchar, dans le cadre d'une réquisition ordonnée en 2020 par Monsieur le Wali, durant la période de la pandémie COVID-19.

D'un point de vue global, le portefeuille clients affiche une hausse de **73,96 %** à fin décembre 2024, en lien avec une progression du chiffre d'affaires de plus de **26 %** sur la période. Cette croissance intègre notamment les 289,9 millions de dinars de chiffre d'affaires générés à l'occasion du 7^e Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement du Forum des Pays Exportateurs de Gaz, organisé du 29 février au 2 mars 2024.

Cependant, malgré cette dynamique favorable, une part importante du portefeuille reste concentrée sur des créances vis-à-vis d'institutions publiques et de leurs démembrements. Les retards de paiement observés sont principalement imputables aux délais réglementaires de traitement des marchés publics, ce qui limite l'efficacité du recouvrement, en dépit des bonnes performances commerciales enregistrées.

Cette situation a entraîné une détérioration des délais moyens de règlement, passés de 109 jours à 151 jours. Afin d'y remédier, des actions renforcées de recouvrement sont prévues pour l'exercice 2025. L'objectif est double : réduire les délais de paiement et assainir progressivement le portefeuille clients. Ces mesures incluent un suivi renforcé des créances publiques, le recours accru aux démarches amiables, et, si nécessaire, l'engagement de procédures légales, dans le respect du cadre réglementaire en vigueur.

DEUX- Autres débiteurs :

La rubrique « **Autres débiteurs** » présente un solde de 147 millions de dinars à la clôture de l'exercice 2024, marquant une légère hausse de 0,57 % par rapport à l'exercice précédent.

Ce poste est constitué principalement :

- du solde du compte courant des associés, pour un montant de 40 millions de dinars ;
- des dépenses engagées au titre des travaux de réhabilitation et de modernisation de l'hôtel El Aurassi, pour un solde restant à assainir de 35,3 millions de dinars ;
- de prestations réalisées pour le compte de l'ISHT, évaluées à 10,3 millions de dinars ;
- aux avances et acomptes versés à des fournisseurs, s'élevant à 32 millions de dinars ;
- ainsi que des dépenses engagées au titre des travaux de réhabilitation et de modernisation de l'hôtel Rym de Beni-Abbés, s'élevant à 14,4 millions de dinars.

La progression modérée de cette rubrique traduit une stabilité des créances hors exploitation, dont le suivi rigoureux permet de garantir leur régularisation dans des délais raisonnables.

TROIS- Impôts et assimilés :

À la clôture de l'exercice 2024, la rubrique « Impôts et assimilés » affiche un solde de 156 millions de dinars, composé essentiellement de créances fiscales en attente de régularisation.

Ce solde comprend notamment :

- la TVA à récupérer ;
- les acomptes provisionnels versés antérieurement à l'exercice 2024 au titre de l'Impôt sur les Bénéfices des Sociétés (IBS), pour un montant de 15,1 millions de dinars, conformément aux obligations déclaratives mensuelles (formulaire Gn°50) ;
- un précompte fiscal sur l'IBS, s'élevant à 40,6 millions de dinars.

La rubrique intègre également un litige fiscal en cours, d'un montant de 78,7 millions de dinars, actuellement soumis à l'examen du Conseil d'État.

Un suivi rigoureux est assuré sur l'ensemble de ces créances fiscales, en vue de leur régularisation dans les meilleurs délais, tout en veillant au respect des dispositions fiscales en vigueur.

QUATRE-Trésorerie :

À fin 2024, la trésorerie enregistre une amélioration notable de 20,43 % par rapport à l'exercice précédent, atteignant un niveau de 2.324 millions de dinars.

Cette performance s'explique principalement par la hausse significative du chiffre d'affaires, en progression de plus de 25,61 % par rapport à 2023, ainsi que par les efforts soutenus de recouvrement des créances antérieures, qui ont contribué à renforcer les flux de trésorerie et à améliorer la liquidité globale de l'entreprise

6-2-2 Passif

Le Système Comptable Financier (SCF) a introduit de nouvelles notions relatives au passif du bilan. Désormais, le passif est défini comme l'ensemble des obligations actuelles de l'entité résultant d'événements passés, dont l'extinction entraînera une sortie de ressources représentant des avantages économiques pour l'entité.

Le passif est qualifié de courant lorsqu'il répond à l'un des critères suivants :

- il est appelé à être réglé dans le cadre du cycle normal d'exploitation, ou
- il doit être remboursé dans les douze (12) mois suivant la clôture de l'exercice.

À l'inverse, tous les autres passifs sont classés en passifs non courants.

Une exception est toutefois prévue pour les passifs financiers à long terme. En effet, même si le règlement des intérêts liés à ces passifs intervient dans les douze mois suivant la date de clôture, ils restent classés en passifs non courants, en cohérence avec la nature de l'échéance réelle de l'obligation.

6-2-2-1 Capitaux Propres :

Au 31 décembre 2024, les capitaux propres s'élèvent à **3.970.514.501,45 DA**, contre **3.967.192.288,03 DA** à la clôture de l'exercice 2023, soit une progression notable. Cette amélioration résulte directement des résultats positifs enregistrés au cours de l'exercice 2023, ainsi que de la mise en œuvre des résolutions adoptées lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la SPA EGH Chaîne El Aurassi, tenue le 21 mai 2024.

La structure des capitaux propres au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

• Capital émis	: 1.500.000.000,00 DA
• Primes et réserves	: 2.858.602.621,01 DA
• Résultat bénéficiaire de l'exercice 2024	: 400.425.873,98 DA
• Autres capitaux propres - Report à nouveau	: -788.513.993,54 DA
Total des capitaux propres	: 3.970.514.501,45 DA

6-2-2-2 Les passifs non courants :

Les passifs non courants affichent un montant de 5.461.617.404,01 DA à la date du 31 décembre 2024. Il s'agit d'un endettement envers des tiers composé de :

▪ Emprunt CPA « Rénovation »	4.203.868.963,43 DA
▪ Emprunt Trésor « Rénovation »	823.023.684,35 DA
▪ Dépôts et cautionnements reçus	14.408.547,48 DA
▪ Autres subventions d'investissements	220.472.391,15 DA
▪ Autres dettes non courantes	984.059,95 DA
▪ Provisions & produits constatés d'avance	198.859.757,65 DA

Les passifs non courants sont constitués principalement de trois (03) emprunts principaux, dont deux contractés auprès du Crédit Populaire d'Algérie, constitués de huit (08) conventions de crédits mobilisables portant sur le financement de l'opération de rénovation de l'hôtel El-Aurassi et de l'hôtel Rym de Béni-Abbés.

L'emprunt contracté auprès du Crédit Populaire d'Algérie, dans le cadre du financement de l'opération de rénovation de l'hôtel EL-Aurassi et de l'hôtel Rym a fait l'objet à nos demandes introduites en Mars et Mai 2024 d'un rééchelonnement, selon une première décision du Comité de crédit de la Direction Générale datée du 12 Juin 2024, suivie d'une seconde décision, également à notre demande datée du 02 Juillet 2024.

Cette dernière décision s'est traduite, pour l'emprunt principal, par un glissement des échéances de deux (02) ans et une extension de la période de remboursement de six (06) ans, avec maintien de la bonification, conformément à l'instruction N°03/DGT/23 du 27/07/2023.

Quant aux autres emprunts au nombre de quatre (04), ils ont bénéficié d'un glissement d'échéances de deux (02) ans, avec maintien de la bonification, conformément à l'instruction N°03/DGT/23 du 27/07/2023.

Des réserves ont été émises par l'entreprise sur cet endettement, selon courrier daté du 19 Septembre 2024, visant les commissions d'engagements imputées et prélevés à tort et le niveau atteint par le différé capitalisée, courrier demeuré sans suite à ce jour.

Le troisième emprunt avait été contracté, auprès du Trésor Public pour un montant initial de 438.910.111,00 DA, libérable par tranche sur présentation de pièces justificatives.

Cette enveloppe initiale a été révisée par voie d'avenant N°01 pour être portée à 1.308,3 Millions de DA, destinée à financer les opérations de modernisation des unités du Sud et principalement les unités Boustène de Ménéa et Mehri d'Ouargla.

Comme souligné plus haut, l'endettement vis-à-vis du Trésor public a fait l'objet également à notre demande et à la demande introduite à l'échelle du Groupe HTT d'une décision de rééchelonnement sur une durée de remboursement portée à dix (10) ans et d'un différé de deux (02) ans, dont un avenant modificatif est en cours d'élaboration et de signature par l'entreprise.

6-2-2-3 Les passifs courants :

Au 31 décembre 2024, les passifs courants s'élèvent à **837.027.705,76 DA**. Ils se décomposent comme suit :

• Fournisseurs et comptes rattachés	: 186.252.393,16 DA
• Impôts	: 196.076.136,13 DA
• Autres dettes	: 454.699.176,47 DA
Total des passifs courants	: 837.027.705,76 DA

UN– Fournisseurs & comptes rattachés :

D'un montant global de 186,2 millions de dinars, est principalement constitué de dettes fournisseurs à court terme enregistrées par l'unité hôtelière El Aurassi, pour un montant de 163 millions de dinars. Sur le total des dettes fournisseurs et comptes rattachés, un montant de 23,2 millions de dinars est imputable aux autres unités hôtelières du Sud.

DEUX– Impôts :

Ce poste enregistre un montant de 196 millions de dinars, correspondant aux impôts et taxes sur le chiffre d'affaires, tels que la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et la taxe de séjour perçue pour le compte de l'État, ainsi que d'autres taxes fiscales.

TROIS – Autres dettes :

D'un montant global de 454 Millions de DA, cette rubrique recouvre principalement le solde du compte courant associés vis-à-vis de l'actionnaire principal, l'ex : SGP Gestour, dont le montant s'élève à 40,0 Millions de DA. Le solde restant représente respectivement la rémunération du personnel, pour un montant de 89 millions de dinars ; les avances reçues des clients, s'élevant à 68,1 millions de dinars ; les organismes sociaux, pour 151,8 millions de dinars ; les autres retenues à la source pour le compte des impôts pour 9 millions de dinars ; des opérations sur avenants de rénovation de l'unité El-Aurassi, ainsi que créances sur cessions des immobilisations corporelles qui restent à assainir pour un montant de 9,3 millions de dinars ; les dividendes à payer aux actionnaires et petits porteurs, pour un montant de 3,9 millions de dinars ; et enfin, la garantie de bonne exécution, inscrite à hauteur de 83 millions de dinars, logée dans le compte des autres créiteurs.

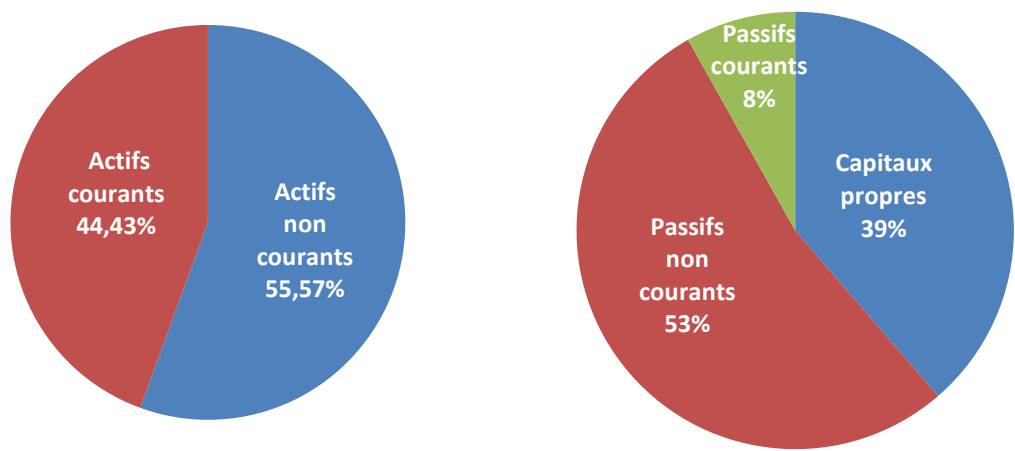
6-3 Présentation de la structure normalisée du bilan au 31/12/2024:

EN KDA

<u>Actifs non courants</u>	<u>5 706 536,99</u>	<u>Capitaux propres</u>	<u>3 970 514,50</u>
Immobilisations incorporelles	4 130,29	Capital social	1 500 000,00
Immobilisations corporelles	5 469 139,81	Primes et réserves	2 858 602,62
Immobilisations en cours	2 131,62		
Immobilisations financières	116 577,68	Autres capitaux propres	543 416,31
Impôts différés actif	114 557,58		
<u>Actifs courants</u>	<u>4 562 622,63</u>	Report à nouveau	-1 331 930,31
Stocks	807 985,78	Résultat de l'exercice	400 425,87
Créances	1 437 370,29		
Disponibilités	2 317 266,56	<u>Passifs non courants</u>	<u>5 461 617,40</u>
		Dont Emprunts CPA & Trésor	5 041 301,20
		<u>Passifs courants</u>	<u>837 027,71</u>
		Fournisseurs comptes rattachés	186 252,39
		Impôts	196 076,14
		Autres dettes	454 699,18
TOTAUX	<u>10 269 159,61</u>	TOTAUX	<u>10 269 159,61</u>

NB : Il s’agit de valeurs nettes comptables, déduction faite des amortissements, des provisions et des pertes de valeurs.

La structure du bilan exprimée en valeur relative, se présente comme suit :



6-4 Les ratios de structure financière comparés 2022 à 2024 :

Ces ratios sont au nombre de quatre (04) et permettent de mesurer :

- L’équilibre structurel actif et passif
- L’indépendance financière
- La structure de l’actif
- La solvabilité

6-4-1 Ratio de financement permanent :

$$R1 = \frac{\text{CAPITAUX PERMANENTS}}{\text{ACTIF IMMOBILISE}}$$

DÉSIGNATION	PÉRIODES		
	2022	2023	2024
R1	1,3	1,5	1,7

A la fin de l’exercice 2024, l’entreprise affiche une amélioration notable de sa gestion financière et opérationnelle. Le ratio de financement permanent s’élève à 1,7 contre 1,5 en 2023, témoignant d’un renforcement de la structure financière.

Cette progression traduit une meilleure couverture des actifs immobilisés par des ressources stables, renforçant ainsi la solvabilité à long terme. Elle reflète également une gestion optimisée des ressources et une orientation stratégique favorable à la pérennité et à la rentabilité de l’activité.

6-4-2 Ratio d'indépendance financière :

$$R2/1 = \frac{\text{CAPITAUX PROPRES}}{\text{CAPITAUX PERMANENTS}}$$

DÉSIGNATION PÉRIODES	2022	2023	2024
R2/1	0,41	0,44	0,42

Le ratio d'indépendance financière a progressé de 0,44 en 2023 à 0,42 en 2024, reflétant une amélioration de l'autonomie financière de l'entreprise. Cette évolution montre que l'entreprise dépend moins des financements externes à long terme, renforçant ainsi sa solidité financière.

$$R2/2 = \frac{\text{ACTIF CIRCULANT}}{\text{DETTES A COURT TERME}}$$

DÉSIGNATION			
PÉRIODES	2022	2023	2024
R2	3,3	4,7	5,5

Le ratio de liquidité générale est passé de 4,7 en 2023 à 5,5 en 2024, cette évolution traduit une progression significative de la capacité de l'entreprise à couvrir ses engagements financiers à court terme.

6-4-3 Ratio de liquidité de l'actif :

$$R3 = \frac{\text{ACTIF CIRCULANT}}{\text{ACTIF TOTAL}}$$

DÉSIGNATION			
PÉRIODES	2022	2023	2024
Ratio de liquidité de l'actif	0,32	0,38	0,44

Le ratio de liquidité de l'actif est passé de 0,38 en 2023 à 0,44 en 2024, indiquant une amélioration de la capacité de l'entreprise à faire face à ses obligations à court terme. Cette hausse reflète une gestion plus efficace des actifs circulants, renforçant ainsi la solidité financière à court terme

6-4-4 Ratio de solvabilité générale :

$$R4 = \frac{\text{ACTIF TOTAL}}{\text{CAPITAUX ETRANGERS}}$$

DÉSIGNATION PÉRIODES	2022	2023	2024
Ratio de solvabilité générale	1,58	1,69	1,63

Ce ratio mesure le degré de sécurité dont jouissent les créanciers à long et à court terme. Il doit être supérieur à 1, ce qui est observé sur les périodes considérées.

6-4-5 Le fonds de roulement :

Il est défini comme étant la masse des ressources permanentes qui contribue au financement des actifs. Il est obtenu par la différence entre les capitaux permanents et les actifs immobilisés, ce qui donne les résultats suivants :

KDA			
DÉSIGNATION PÉRIODES	2022	2023	2024
Fonds de Roulement	1 773 146,80	2 879 004,27	3 725 594,92
Nombre de Mois de Chiffre d’Affaires	397 jours	455 jours	477 jours

7/- Evolution de la situation économique en 2024 :

7-1 Les produits :

RUBRIQUES	REALISATIONS			BUDGET		PROJECTIONS
	2022	2023	2024	2024	EVOLUTION	2025
Chambres	961 070 871	1 033 956 535	1 322 381 281	1 117 496 256	18,3%	1 177 290 541
Denrées	757 252 416	940 718 152	1 111 536 995	1 094 263 501	1,6%	1 264 814 403
Boissons	147 311 926	175 497 493	287 286 057	170 862 969	68,1%	222 710 980
Divers	111 078 431	124 899 010	136 541 844	127 270 179	7,3%	240 205 148
Chiffre d'affaires Global	1 976 713 644	2 275 071 190	2 857 746 177	2 509 892 905	13,86%	2 905 021 072
Dont : Devises	151 885 084	194 511 997	187 236 720	250 989 300	-25,40%	190 334 125
Produits financiers	7 488 619	770 703	9 408 643	-	100%	438 000
Total des produits d'exploitation	1 984 202 263	2 275 841 893	2 867 154 820	2 509 892 905	14,23%	2 905 459 072
Autres produits	51 785 933	286 938 688	102 141 907	22 975 700	344,56%	-
Total des produits	2 035 988 196	2 562 780 581	2 969 296 727	2 532 868 605	17,23%	2 905 459 072

L'année 2024 a été marquée par une amélioration significative de l'activité, avec une croissance estimée à 25,6 % par rapport à l'exercice 2023. Cette progression intervient à l'occasion de la douzième année de la réouverture de l'hôtel El-Aurassi, après sa rénovation et sa mise en conformité avec les standards internationaux des établissements cinq étoiles.

Au titre de l'exercice 2024, le chiffre d'affaires généré par l'activité principale de la chaîne s'est élevé à 2 857,7 millions de dinars, dont 2 641,5 millions de dinars réalisés par l'établissement El-Aurassi. Les autres unités du sud, affiliées à la chaîne EGH El-Aurassi, ont contribué à hauteur de 216,3 millions de dinars.

Le chiffre d'affaires, réparti par unité, s'établit comme suit :

- **Unité El-Mehri :** 25,4 millions de DA
- **Unité El-Boustène :** 144,0 millions de DA
- **Unité Rym :** 46,9 millions de DA

Par ailleurs, les autres produits s'établissent à 111,5 millions de dinars, en recul par rapport aux 287,7 millions de dinars enregistrés en 2023. Cette baisse résulte principalement de la reprise sur pertes de valeur

7-1-1 Hébergement :

Le chiffre d'affaires portant sur l'activité hébergement s'élève à 1.322,4 Millions de DA, dont 1.182,5 Millions de DA proviennent de l'activité hébergement de l'unité El-Aurassi, soit 89,4% du chiffre d'affaires global.

Les autres unités du sud ont enregistré globalement un chiffre d'affaires hébergement de 139,8 Millions de DA.

Le Chiffre d'affaires est ventilé par unité comme suit :

- Unité El-Mehri : 15,43 Millions de DA, avec un taux d'occupation chambres de 27,28%
- Unité El-Boustène : 96,98 Millions de DA, avec un taux d'occupation chambres de 58,29%
- Unité Rym : 27,47 Millions de DA, avec un taux d'occupation de chambres de 10,82%.

Sur le plan physique, le nombre de chambres louées est de 70.941 chambres, avec un taux d'occupation moyen de 30,65%. Il est en hausse, de plus 34,2%.

Le nombre de nuitées réalisées à fin 2024 sont de 85.862 nuitées dont 31.564 nuitées réalisées avec une clientèle étrangère.

L'unité El-Aurassi, concourt par une forte participation à la réalisation de ces données physiques avec 55.934 chambres louées et un taux d'occupation de 34,3%.

7-1-2 Restauration :

Le chiffre d'affaires restauration dans son ensemble y compris l'activité des banquets s'élève à 1.398,8 Millions de DA dont 1.322,7 Millions de DA proviennent de l'entité El-Aurassi, soit 94,56 % du chiffre d'affaires restauration.

Le chiffre d'affaires réalisé par les autres unités du sud, en matière de restauration se chiffre globalement à 76,09 Millions de DA, ventilé par unité comme suit :

- Unité El-Mehri : 9,96 Millions de DA, avec un taux de fréquentation restaurant de 4,24 %.
- Unité El-Boustène : 46,85 Millions de DA, avec un taux de fréquentation restaurant de 29,53 %.
- Unité Rym: 19,27 Millions de DA, avec un taux de fréquentation restaurant de 11,14 %.

Sur un nombre de couverts servis de 158.692 couverts, 136.905 couverts ont été réalisés par l'entité EL-Aurassi, dont, notamment 62.495 couverts réalisés par les banquets, soit 86,3% du volume global des couverts servis.

7-1-3 Divers :

Les activités annexes ont également connu une hausse du chiffre d'affaires, elle est de l'ordre de 9,32 %, pour atteindre un montant cumulé des divers de 136,54 Millions de dinars, provenant intégralement de l'activité de l'unité EL-Aurassi.

UTILISATION DES CAPACITES INSTALEES

RUBRIQUES	REALISATIONS			BUDGET		PROJECTIONS
	2022	2023	2024	2024	%	2025
Nombre de chambres louées	56 916	76 396	76 833	78 842	-3%	79 284
Taux d'occupation	24,80%	32,10%	33,19%	33,30%	-0,11%	34,25%
Nuitées réalisées	69 170	85 862	98 658	99 706	-1%	85 344
Nuitées nationaux	44 009	54 298	64 882	70 057	-7%	58 197
Nuitées étrangers	25 161	31 564	33 776	29 649	14%	27 147
Taux de fréquentation nuitées	15,10%	18,00%	21,31%	21,00%	0,31%	18,44%
nombre de couverts servis dont	130 842	158 692	158 871	210 470	-25%	206 450
- Banquets	44 937	62 495	50 913	67 150	-24%	74 825
- Room Service	-	7 818	10 694	19 419	-45%	13 585
Taux de fréquentation restauration	19,40%	21,90%	23,72%	24,60%	-0,88%	30,82%

7-2 Les charges :

RUBRIQUES	REALISATIONS			BUDGET		PROJECTIONS
	2022	2023	2024	2024	%	2025
Coût des boissons	29 908 572	30 424 427	29 931 380	35 126 053	-15%	45 591 654
Matières et Fournitures consommées	419 112 018	541 112 921	561 869 219	538 891 797	4%	836 277 869
dont :						
Coût des denrées	264 759 828	393 659 385	412 451 478	379 649 211	9%	439 140 912
Services & autres Services externes	84 169 408	92 090 817	133 255 162	90 452 233	47%	199 788 816
Charges du personnel	664 329 201	713 268 444	802 881 846	824 459 390	-3%	855 669 906
Impôts et taxes	39 722 657	63 008 427	28 224 589	22 605 981	25%	29 607 591
Charges financières	29 510 621	7 842 638	234 177 379	13 000 000	1701%	17 178 298
Autres charges opérationnelles	110 450 931	106 214 862	87 625 986	120 275 522	-27%	6 581 132
Dotations aux amortissements & prov	598 295 639	530 955 958	572 858 040	555 924 818	3%	607 400 948
Total des charges exploitation	1 975 499 047	2 084 918 494	2 450 823 601	2 200 735 794	11%	2 598 096 216
Autres charges	22 568 999	3 202 396	118 047 252		100%	
Total des charges de l'exercice	1 998 068 046	2 088 120 890	2 568 870 853	2 200 735 794	17%	2 598 096 216

7-2-1 Les charges d'exploitation :

L'année 2024 a été marquée par un accroissement des charges d'exploitation, il est de l'ordre de 23,02 %, en comparaison avec les données de l'exercice 2023.

Sur ce, les charges de l'exercice se chiffrent à 2.568,8 Millions de DA, contre 2.088,1 Millions de DA à fin 2023.

Pour la seule unité EL-Aurassi, les charges d'exploitation s'élèvent à 2.233,22 Millions de DA, soit 86,93 % des charges globales d'exploitation.

Les autres unités du sud relevant de l'EGH Chaîne EL-Aurassi totalisent des charges d'exploitation pour un montant de 335,65 Millions de DA, elles sont ventilées par unité comme suit :

- Unité El-Mehri : 72,96 Millions de DA
- Unité El-Boustène : 129,94 Millions de DA
- Unité Rym : 132,75 Millions de DA

Les consommations de denrées et boissons sont globalement de 442,38 Millions de DA, rapportées pour chacune d'elles, au chiffre d'affaires de l'activité considérée, seul le ratio boissons si situe dans la norme généralement admise dans la profession. Ces ratios sont respectivement de 37,11% et 10,42 %.

Les services extérieurs cumulés ont connu une hausse, elle est de 44,70%, pour s'établir à 133,25 Millions de DA. Ce poste recouvre pour l'essentiel, avec l'application du Système Comptable Financier, les assurances, les abonnements de connexions internet et lignes spécialisées, les frais financiers courants et bien d'autres charges.

Les frais de personnel cumulés ont enregistré une hausse de 12,56 % par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique essentiellement par les promotions et avancements accordés au personnel, l'attribution d'une prime de rendement collectif liée à l'amélioration du chiffre d'affaires de l'entité El-Aurassi en 2024, par rapport aux objectifs fixés, ainsi que par le versement, à titre exceptionnel, d'une gratification au collectif des travailleurs, en reconnaissance des résultats appréciables réalisés en 2023.

Cette masse des frais de personnel s'élève à 802,88 Millions de DA contre 713,27 Millions de DA engagés à fin 2023. Elle comprend également la provision constituée sur les droits aux congés dus, la variable annuelle à la date du 31 Décembre 2024 à l'échelle de la Chaîne, ainsi que les charges patronales y afférentes.

Le ratio des frais de personnel de la chaîne El-Aurassi s'élève à 28,09 % du chiffre d'affaires global, se situant ainsi dans des proportions conformes aux standards de référence du secteur, généralement fixés à 30 %. Ce niveau traduit une maîtrise satisfaisante des charges salariales au regard des performances d'exploitation.

Les frais du personnel engagés par l'entité EL-Aurassi sont de 716,67 Millions de DA soit 89,26% de la masse globale des frais du personnel, avec un ratio frais du personnel de 27,13%.

Les autres unités du sud relevant de l'EGH Chaîne EL-Aurassi, totalisent un montant des frais du personnel de 86,21 Millions de DA, ventilés par unité comme suit :

- Unité Mehri : 27,94 Millions de DA, avec un ratio frais du personnel de 109,94 %.
- Unité EL-Boustène : 34,12 Millions de DA, avec un ratio frais du personnel de 23,70 %.
- Unité Rym : 24,13 Millions de DA, avec un ratio frais du personnel de 51,49 %

Rapportés à la valeur ajoutée, les frais du personnel représentent un ratio de 37,65 %.

Sur cette masse des frais du personnel, le volet formation se chiffre à 11,8 Millions de DA.

Les impôts et taxes cumulés accusent une baisse, elle est de 55,21 %, elle s'explique par le faible volume des encaissements perçus sur les créances antérieures. Il est à rappeler que les dispositions de la loi de finances 2023 pour 2024, ont exemptées la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) sur le chiffre d'affaires réalisé et encaissé à partir de l'exercice 2024.

L'unité EL-Aurassi participe à sa contribution à hauteur d'un montant de 57,5 Millions de DA, correspondant à 90 % du volume des impôts et taxes perçus par l'Etat et les collectivités locales.

Au titre de l'exercice écoulé, les charges financières se sont établies à 234,1 millions de dinars algériens (DA). Elles représentent les pertes de change supportées par l'entreprise, en rapport avec la fluctuation des cours de la devise, pour un montant de 42 Millions de DA, et les intérêts sur emprunt pour un montant de 192,1 Millions de DA

Les charges opérationnelles s'élèvent à 87,6 millions de dinars algériens (DA). Elles sont constituées principalement des frais de restauration du personnel de l'entité El-Aurassi, qui s'élèvent à 58,8 millions de DA, représentant 67 % du total de cette rubrique

Les annuités d'amortissement et les pertes de valeur ont enregistré une hausse de 7,89 %, atteignant un montant total de 572,86 millions de dinars algériens (DA). Sur ce total, 407,56 millions de DA concernent l'unité El-Aurassi.

Les autres unités situées dans le Sud totalisent un montant global de 165,30 millions de DA, réparti comme suit :

- | | |
|-----------------------|----------------------|
| • Unité El-Mehri : | 33,55 Millions de DA |
| • Unité EL-Boustène : | 50,55 Millions de DA |
| • Unité Rym : | 80,90 Millions de DA |

7-2-2 Ratios de gestion :

RUBRIQUES	NORMES ADMISES	REALISATIONS			BUDGET		PROJECTION
		2022	2023	2024	2024	%	2025
RATIO DENREES							
<u>COUT DES DENREES</u> CA DENREES	31% 35%	35,00%	41,80%	37,11%	34,70%	6,93	35%
RATIO BOISSONS 1							
<u>COUT DES BOISSONS</u> CA BOISSONS	23% à 27%	20,30%	17,30%	10,42%	20,60%	-49,42	20%
RATIO BOISSONS 2							
<u>CA DES BOISSONS</u> CA DENREES	33%	19,50%	18,70%	25,85%	15,60%	65,68	18%
RATIO FRAIS DE PERSONNEL							
<u>FRAIS DE PERSONNEL</u> CA GLOBAL	30%	34%	31%	28,09%	33%	-15,59	29%
<u>FRAIS DE PERSONNEL</u> VALEUR AJOUTEE		46,00%	44,30%	37,65%	44,70%	-17,01	47%
BUDGET ALLOUE A LA FORMATION DU PERSONNEL <u>EN MILLIONS DE DA</u>	2%	6	7,7	11,8	11,9	0,85	2%
VALEUR AJOUTEE <u>EN MILLIONS DE DA</u>	9%	1 443,50	1 611,40	2 132,69	1 845,40	15,57	1 823,36
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION <u>EN MILLIONS DE DA</u>	8%	739,5	835,2	1 301,58	998,4	31,54	938,08
INVESTISSEMENTS NETS <u>EN MILLIONS DE DA</u>	-	6 469,00	6 047,0	5 706,5	-	-	-
FONDS PROPRES DETTE LMT	-	0,68	0,80	0,73	-	-	-
CREANCES BRUTES SUR CLIENTS <u>EN MILLIONS DE DA</u>	-	1 030,70	743,8	1 293,9	-	-	-
DELAI MOYEN DE RECOUVREMENT DES CREANCES CLIENTS EN JOURS	-	218 Jours	108 Jours	143 Jours	-	-	-
TRESORERIE NETTE <u>EN MILLIONS DE DA</u>	-	1 117,7	1 929,90	2 317,27	-	-	-
VALEUR AJOUTEE <u>CHIFFRE D'AFFAIRES</u>	-	73%	70,80%	74,6%	70,70%	5,52	63,77%
EFFECTIFS	702	726	744	739	807	-8,4	829
Dont :							
PERSONNEL DE SECURITE	-	84	84	85	90		
PERSONNEL CONTRACTUEL	-	113	124	139	172		

7-3 Résultats

EN DA

RUBRIQUES	REALISATIONS			PREVISIONS		PROJECTIONS
	2021	2022	2024	2024	%	2025
Valeur ajoutée	1 443 523 646	1 611 443 024	2 132 690 415,47	1 845 422 819,00	+16%	1 823 362 733,50
Excédent brut	739 471 788	835 166 153	1 301 583 981	998 357 447	+30%	938 085 236
Résultat opérationnel	82 511 150	484 934 022	743 241 861,63	345 132 807	+115%	324 103 156
Résultat financier	-22 022 001	-7 071 935	-224 768 735	-13 000 000	+1629%	-16 740 298,45
Résultat Ordinaire brut	60 489 149	477 862 087	518 473 126	332 132 807	+56%	307 362 857,16
Résultat ordinaire (net)	-506 920 133	37 920 150	400 425 874	332 132 807	+21%	307 362 857,16

L'exercice 2024 enregistre un résultat net bénéficiaire notable, en lien avec l'amélioration de l'activité en volume et la progression significative du chiffre d'affaires global, en hausse de 25,61 % par rapport à l'exercice 2023.

Le résultat net s'élève à 400,4 millions de dinars algériens (DA), marquant une baisse de 15,64% par rapport à l'exercice précédent. Ce bénéfice contribuera à résorber une part importante des déficits accumulés durant les périodes antérieures.

7-4 Activité boursière pour 2024 :

En 2024, l'activité boursière a été marquée par une très légère dépréciation du cours du titre EL- Aurassi. Il est passé de 450,00 DA l'action à 400,00 DA à fin 2024, soit une baisse du cours de l'action de l'ordre de 11,1%.

Comparativement au prix d'émission de l'action, la fluctuation est de plus 60 %.

Durant cette période le nombre de séances transigées a atteint 154 séances dont 149 séances réalisées à blanc, soit 97 % du nombre total de séances.

En 2023, le pourcentage des séances réalisées à blanc était de 98 %.

Le volume transigé est seulement de 3 327 actions, correspondant à une masse monétaire de 1.342.075,00 DA, au cours moyen de 422,00 DA contre 465,00 DA à fin 2023, soit une dépréciation du cours moyen de l'ordre de 9,25 %.

En ce qui concerne l'opération de dématérialisation des titres EL-Aurassi, elle a atteint à fin 2024 un volume de 648.227 actions, soit 54,2 % du volume global des actions admis à la cotation.

7-5 Etat des frais de mission à l'étranger au titre de l'exercice 2024 :

Au cours de l'exercice 2024, l'entreprise n'a engagé aucun frais de mission à l'étranger. Aucune dépense relative aux déplacements professionnels hors du territoire national n'a été enregistrée durant la période considérée.

7-6 Effectifs par catégorie socio-professionnelle

L'effectif annuel moyen de la chaîne EGH El Aurassi pour l'année 2024 s'élève à 846 employés, soit une augmentation de 7 agents (+0,83 %) par rapport à 2023 et de 114 agents (+15,57 %) par rapport à l'exercice 2022. Cette évolution prend en compte l'ensemble des recrutements et des départs intervenus entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024, en réponse à la reprise progressive de l'activité.

Il convient de noter que la hausse constatée en 2024 par rapport à 2023 concerne principalement la catégorie "maîtrise", qui a enregistré une augmentation de 9 employés (+2,76 %). En revanche, la catégorie "cadres" a connu une baisse de 2 employés (-2,50 %), tandis que la catégorie "exécution" est restée stable. Comparativement à l'année 2022, une progression est enregistrée dans les trois catégories socioprofessionnelles, répartie comme suit:

- +14 cadres (+21,21 %)
- +54 agents de maîtrise (+19,22 %)
- +46 agents d'exécution (+11,95 %)

Répartition de l'effectif annuel moyen par catégorie socioprofessionnelle:

- Exécution : 431 employés, soit 50,90 % de l'effectif total
- Maîtrise : 335 employés, soit 39,60 %
- Cadres : 80 employés, soit 9,50 %

Répartition par unité hôtelière – Comparaison 2024 / 2023 / 2022 :

- Hôtel El Aurassi :
 - +5 agents par rapport à 2023 (+0,71 %)
 - +94 agents par rapport à 2022 (+15,26 %)
- Hôtel Rym Béni Abbès :
 - +4 agents par rapport à 2023 (+10,26 %)
 - +3 agents par rapport à 2022 (+7,50 %)
- Hôtel El Boustène El Menia :
 - +4 agents par rapport à 2023 (+7,02 %)
 - +18 agents par rapport à 2022 (+41,86 %)
- Hôtel El Mehri Ouargla :
 - 6 agents par rapport à 2023 (-15,79 %)
 - 1 agent par rapport à 2022 (-3,03 %)

Effectif annuel moyen par unité en 2024 :

- Hôtel El Aurassi : 710 employés
- Hôtel El Mehri : 32 employés
- Hôtel El Boustène : 61 employés
- Hôtel Rym : 43 employés

Par ailleurs, 641 employés de la chaîne sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée (CDI), représentant 75,77 % de l'effectif annuel moyen. Leur répartition par catégorie est la suivante:

- Cadres : 58
- Maîtrise : 254
- Exécution : 329

7-7 LES PERSPECTIVES DE LA CHAÎNE EL-AURASSI POUR 2025 :

Pour l'exercice 2025, l'Entreprise de Gestion Hôtelière (EGH) Chaîne El-Aurassi s'est fixé pour objectif de réaliser un chiffre d'affaires global prévisionnel de **2 905 millions de dinars (TTC)**. Cette projection repose sur un taux moyen d'occupation des chambres estimé à **34 %**, correspondant à **79 284** chambres à louer sur l'année, ainsi qu'un taux de fréquentation des restaurants de **30 %**, avec un objectif de **206 450** couverts prévus, dont **74 825** couverts au titre de l'activité banquets.

Ces objectifs ont été arrêtés à l'échelle de la chaîne El-Aurassi, sur la base des prix moyens suivants :

- Pour l'unité El-Aurassi (Alger) :
 - **Prix moyen chambre** : 21 000 DA TTC
 - **Prix moyen restauration (y compris banquets)** : 6 900 DA TTC
- Pour les établissements du Sud (Ménée, Ouargla, Béni-Abbès) :
 - **Prix moyen chambre** : 6 700 DA TTC
 - **Prix moyen restauration** : 3 400 DA TTC

Les charges totales prévisionnelles à engager pour l'ensemble de la chaîne sont estimées à **2 598,10 millions de dinars**.

Sur cette base, le résultat net bénéficiaire attendu pour l'exercice 2025, à l'échelle du groupe El-Aurassi, est estimé à **307,3 millions de dinars**.

8/ PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le Conseil d'Administration réuni le 17 mai 2025 à l'effet d'examiner le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31.12.2024, propose à l'Assemblée Générale Ordinaire, les présentes résolutions dans la teneur qui suit :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la SPA EGH « Chaine EL-Aurassi »,

- Après présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration par son Président,
- Après présentation par le commissaire aux comptes de son rapport,
- Après avoir entendu les explications complémentaires exposées verbalement,

Approuve les états financiers de la SPA EGH « Chaine EL-AURASSI » avec :

- Un total net du bilan de : 10.269.159.611,22 DA
- Un résultat net bénéficiaire de : 400.425.873,98 DA
- Un réajustement du compte report à nouveau de : -397.103.660,56 DA

Donne quitus de leur mandat aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2024.

Mande le Conseil d'Administration de la SPA EGH « Chaine EL-AURASSI », à l'effet de prendre en charge les remarques et les observations du commissaire aux comptes sur l'exercice 2025.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la SPA EGH « Chaine EL-AURASSI », décide de porter le résultat net bénéficiaire de l'exercice 2024 d'un montant de : 400.425.873,98 DA au compte report à nouveau.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la SPA EGH « Chaine EL-AURASSI », arrête le taux au titre de la rémunération globale de la partie variable de l'exercice 2024, du cadre dirigeant principal et des cadres dirigeants de la société à **100 %** de la partie fixe brute annuelle, les avances déjà versées seront déduites.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la SPA EGH « Chaine EL-AURASSI » décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration, une somme fixée à 30.000,00 DA nette d'IRG par administrateur et par réunion du Conseil d'Administration au titre des jetons de présence.

Les jetons de présence ne sont dus que pour les présences effectives aux réunions du Conseil d'Administration.

Une provision annuelle correspondant au paiement des jetons de présence de six (06) réunions du conseil d'administration sera portée aux charges d'exploitation de l'entreprise.

Les frais exposés à l'occasion de toutes les réunions du conseil d'administration (transport, restauration, hébergement, assurances...etc. sont supportés ou remboursés par l'entreprise.

A titre exceptionnel, ce nombre peut être dépassé, à charge pour le conseil d'administration de donner les justifications nécessaires à l'Assemblée Générale.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la SPA EGH « Chaine EL-AURASSI » prend acte de la tenue de deux (02) réunions supplémentaires du Conseil d'Administration durant l'exercice 2024, et autorise, à titre de régularisation, sa comptabilisation en tant que charge d'exploitations.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SPA EGH « Chaine EL-AURASSI », entérine la souscription au capital social du Crédit Populaire d'Algérie, d'un nombre de **40.000 actions** au prix d'émission de **2.300 DA l'action**, pour une valeur nominale totale de **92.000.000 DA**.

SEPTIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SPA EGH « Chaine EL-AURASSI », mande le conseil d'administration de régler la note d'honoraires présentée par le commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2024, déduction faite des provisions déjà versées, et ce, conformément à la convention conclue entre la société et le commissaire aux comptes, dans le cadre de sa mission légale de vérification et de certification des comptes de la société.

HUITIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SPA EGH « Chaine EL-AURASSI » donne tous pouvoirs au conseil d'administration à l'effet d'accomplir les formalités légales et réglementaires, notamment le dépôt dans un délai de 30 jours des comptes sociaux et du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire au Centre National du Registre de Commerce, chargé des publicités réglementaires obligatoires.